

**Dossier de préfiguration de l'école supérieure du professorat et de
l'éducation**

ACADEMIE DE VERSAILLES

VERSION DU 1^{er} Juillet 2013

1) renseignements administratifs

1.1 Chef de projet

Nom du chef de projet : **Didier DESPONDS**

Coordonnées téléphoniques : **0680157532**

courriel : **didier.desponds@u-cergy.fr**

Etablissement supérieur de rattachement : **Université de Cergy-Pontoise**

1.2 Groupe de pilotage académique

Composition :

Le recteur d'académie, les présidents des universités de Cergy-Pontoise, Evry Val d'Essonne, Paris Ouest Nanterre la Défense, Paris Sud et Versailles Saint Quentin en Yvelines, composent le groupe de pilotage.

Un groupe projet est en charge de la mise en place de l'ÉSPÉ, tant dans sa dimension institutionnelle que dans son programme de formation. Ce groupe associe un représentant de chaque président d'université et deux représentants du recteur. Le groupe projet rend compte régulièrement de l'état d'avancement de la création de l'ESPE. En cas de divergence, l'arbitrage revient au groupe de pilotage.

Composition du groupe projet

Sonja Denot-Ledunois (chargée de mission enseignement supérieur auprès de Monsieur le Recteur), pilotage du groupe projet,

Didier Desponds (VP CEVU), pilotage du groupe projet,

Juliette Aubrun (chargée de mission métiers de l'enseignement), représentant l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines,

Jean-Pierre Chevalier (directeur de l'IUFM, école interne de l'université de Cergy Pontoise), représentant l'université de Cergy Pontoise,

Paul Fontayne (VP CEVU), représentant l'université Paris Ouest Nanterre la Défense,

Pia Henaff-Pineau (chargée de mission métiers de l'enseignement), représentant l'université Paris-Sud,

Catherine Sant (chargée de mission métiers de l'enseignement) représentant l'université d'Evry Val d'Essonne,

Marie-Françoise Chavanne doyenne des IA-IPR ou Jean-Luc Mourier, vice-doyen des IA-IPR , représentants au nom du recteur les corps d'inspection,

Martine Gauthier ou Jean-Michel Coignard, DASEN de l'académie de Versailles, représentants au nom du recteur les services académiques.

Commentaire

La création de l'ÉSPÉ de l'académie de Versailles répond à l'enjeu majeur de la qualité de la formation dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation dans le cadre des besoins de recrutement du ministère de l'Éducation nationale.

Le projet partenarial de l'ÉSPÉ s'articule avec le projet de l'académie de Versailles en s'inscrivant

dans la poursuite de la cohérence et de l'adaptation de l'offre de formation en lien avec les contrats des établissements : (complémentarités avec les universités, établissements scolaires dans le périmètre académique et avec les partenaires (collectivités territoriales, CRDP, INSHEA,...). En cela il s'appuie, dès sa genèse sur l'organisation du système éducatif et universitaire, les ressources identifiées par chacun des partenaires, les compétences de l'ensemble des personnels ainsi que les outils de pilotage partagés.

Les 5 universités et le rectorat portent un projet pédagogique permettant de fédérer autour des équipes pédagogiques de l'ÉSPÉ l'ensemble des compétences nécessaires présentes dans les autres composantes des universités et des partenaires ainsi que chez les praticiens de l'enseignement scolaire (enseignants, maîtres-formateurs, personnels d'inspection et de direction, associations partenaires de l'école, CRDP, INSHEA ...).

Les objectifs visent à proposer une culture commune aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et à développer les cursus à destination des autres métiers de l'éducation et de la formation, en organisant conjointement la préparation à ces métiers dès le cursus de licence. La nouvelle offre de formation repose donc sur l'acquisition de compétences scientifiques d'une part, et professionnelles d'autre part. Elle est conçue comme un continuum entre la formation initiale, avec une préprofessionnalisation dès le cycle licence, jusqu'à l'acquisition d'un master professionnalisant. La formation continue tout au long de la carrière est affirmée dans le cadre du contact avec l'actualisation scientifique dans le domaine des métiers de l'éducation. Cette entrée progressive dans le métier est pensée dans un continuum, lisible et portée par tous les partenaires dans le projet de l'ÉSPÉ.

2) Structure de l'ESPE et sa gouvernance

2.1 : le statut retenu

École interne de l'université de Cergy-Pontoise, l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ÉSPÉ) créée dans l'académie de Versailles est une composante d'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2.2 : l'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

Missions et structure :

L'ÉSPÉ de l'académie de Versailles a pour mission d'assurer une formation universitaire scientifique et professionnelle dans le champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation initiale et tout au long de la carrière.

La mission concerne particulièrement les étudiants se destinant aux concours de l'enseignement ou reçus à ceux-ci et stagiaires dans l'académie de Versailles mais aussi plus largement des formations du champ de l'éducation et de la formation.

Elle se caractérise par une offre de formations et notamment de masters de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), élaborée et mise en œuvre conjointement par les cinq universités partenaires en collaboration avec le rectorat.

Cette offre de formations fait l'objet d'un vote par le conseil d'administration de chacun des établissements.

L'école participe à la formation tout au long de la carrière des enseignants et des personnels d'éducation ainsi qu'à la formation à la recherche. Elle mobilise les connaissances les plus actuelles de la recherche au service de la formation.

L'ÉSPÉ contribue à la production et à la diffusion de connaissances scientifiques relatives à l'éducation, l'enseignement et la formation :

- En son sein, sont organisées les relations nécessaires entre les universités, les établissements d'enseignement scolaire et l'académie (rectorat, directions académiques et services). Elle participe à la mise en œuvre de la politique académique de formation des enseignants et des personnels d'éducation.
- L'ÉSPÉ, acteur majeur du réseau académique de formateurs et de formations des personnels enseignants et d'éducation de l'académie de Versailles offre un espace de coopération scientifique et professionnelle entre les enseignants et enseignants chercheurs des cinq universités, les corps d'inspection du premier et du second degrés et les services académiques.
- Elle s'inscrit dans l'organisation interacadémique de l'Île de France dans laquelle elle veille à valoriser son potentiel et à optimiser au mieux ses ressources. La division de la formation professionnelle du rectorat de Versailles renforce sa mission d'animateur du réseau à l'échelle francilienne, avec l'appui de l'ÉSPÉ et des cinq universités.

2.3 : la description des différents conseils et de leurs missions

Le Conseil d'école

Organisation

Nombre de membres : 30

16 membres de ce conseil sont des représentants des enseignants, des autres personnels et des usagers.

La moitié d'entre eux (8) sont des enseignants dont 4 sont des enseignants chercheurs ou assimilés et 4 sont des enseignants (professeurs agrégés, certifiés et professeurs des écoles).

L'autre moitié comprend 4 représentants des autres catégories de personnels et 4 représentants des étudiants.

Les modalités de désignation de ces membres seront fonction des dispositions législatives et réglementaires à paraître.

A ce stade, il est prévu que :

- Sont électeurs et éligibles tous les enseignants, enseignants-chercheurs ou assimilés, statutaires permanents des 5 universités et enseignants des premier et second degrés de l'enseignement scolaire qui assurent tout ou partie (au moins 25 %) de leurs services d'enseignement dans les formations portées par l'ÉSPÉ (pré-professionnalisation Licence, Masters MEEF, formation continue tout au long de la vie).
- Pour les autres enseignants, non titulaires, pour appartenir au collège électoral, il est nécessaire de faire valoir un volume d'enseignement d'au moins 50h dans les formations portées par l'ÉSPÉ.
- Sont électeurs et éligibles tous les étudiants inscrits dans les masters MEEF portés par l'ÉSPÉ. Peuvent être électeurs et éligibles les stagiaires de formation continue inscrits dans une formation d'un volume minimal de 100 heures sur une période minimale de 6 mois. Pour le collège des usagers, il est prévu l'élection d'un binôme titulaire-suppléant.
- Sont électeurs et éligibles tous les personnels BIATSS attachés totalement ou partiellement à une formation portée par l'ÉSPÉ.

14 membres de ce conseil sont des personnalités extérieures et des représentants de différents partenaires de l'ESPE :

- 1 représentant de chaque université désigné par le président de l'université soit 5 membres à ce titre,
- 1 représentant de l'INSHEA désigné par le directeur de cet institut
- 1 représentant des services académiques désigné par le Recteur
- 1 représentant du conseil général des Yvelines, siège du Rectorat, désigné par le président du conseil général
- 1 représentant de la commission de l'éducation, la formation, l'enseignement et la recherche du Conseil économique social et environnemental régional d'Île-de-France
- et 5 personnalités extérieures désignées par le Recteur.

Le mandat des membres du conseil est de 4 ans, sauf pour les représentants des étudiants dont le mandat est de 2 ans.

Le conseil élit son président parmi les personnalités extérieures désignées par le Recteur (hors représentant des services académiques)

La majorité absolue des membres en exercice du conseil est nécessaire au premier tour. La majorité simple est suffisante aux tours suivants.

Le conseil se réunit sur convocation de son président au moins deux fois par an. Il peut également être réuni à la demande de la majorité absolue de ses membres. En cas d'absence du président, le conseil est présidé par le directeur de l'ESPE.

Les missions

Le Conseil d'école définit :

- les relations entre l'ESPE et les établissements partenaires notamment en ce qui concerne les étudiants inscrits dans les formations MEEF des établissements partenaires (modalités de transfert des informations relatives aux étudiants, gestion des stages, mise en relation entre les référents universitaires et les tuteurs académiques, coordination des calendriers,)
- les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances des masters MEEF ainsi que l'organisation des enseignements relevant des masters MEEF dans l'ensemble des universités partenaires; Il examine tous les ans les bilans des formations établis par les conseils de mention.

Le Conseil d'école approuve le document d'orientation politique et budgétaire de l'ESPE, il vote le budget de projet initial et les budgets modifiés de l'école. Il approuve son exécution. Le Conseil d'école approuve les contrats et conventions signés par le directeur.

Le Conseil d'école soumet au vote des conseils d'administration des différents partenaires la part du budget de projet correspondant à chacun d'eux. Toute modification décidée par le conseil d'administration d'un partenaire entraîne modification du budget de projet et doit donner lieu à une modification budgétaire soumise au Conseil d'école.

Le Conseil d'école est consulté sur les enseignants, tuteurs académiques et référents universitaires proposés par les différents partenaires.

Les emplois affectés à l'ESPE sont soumis au vote du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise.

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est un organe stratégique chargé de proposer au Conseil d'école les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école. Il se réunit au moins deux fois par an pour examen du document d'orientation politique et budgétaire de l'ESPE.

Organisation

Nombre de membres : 17

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique est composé comme suit :

- Le président désigné par le Recteur sur une liste de 3 personnes, non membres du Conseil d'école, proposées par le Conseil d'école
- de vice-présidents des universités partenaires qui peuvent être soit vice-présidents du conseil des études et de la vie universitaire soit vice-présidents du conseil scientifique ou leurs représentants
- du président de l'INSHEA ou son représentant

- du directeur du centre régional de documentation pédagogique ou son représentant
- d'un directeur académique des services de l'éducation nationale de l'académie désigné par le Recteur
- un IPR-IA de l'académie désigné par le Recteur
- d'un IEN désigné par le Recteur
- de 4 membres d'équipes pédagogiques de l'ESPE (un enseignant du premier degré, un enseignant du second degré, un CPE et un chef d'établissement), désignés par le directeur de l'Ecole
- 1 représentant de l'administration rectorale
- 1 étudiant de cycle master MEEF membre du conseil d'école et désigné par ses pairs du conseil d'école.

Pour appuyer et construire ses avis sur l'offre de formation, le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique est assisté de conseil par mention. Lorsque la mention est porteuse de plusieurs parcours types, un conseil de perfectionnement est mis en place pour établir un bilan et une analyse de la formation et proposer les évolutions pertinentes au conseil de mention. :

- Mention PE et CPE : un conseil pour chaque mention,
- Mention PLC : un conseil de mention et un conseil de perfectionnement par parcours
- Mention pratiques et ingénierie de formation : un conseil de mention et un conseil de perfectionnement par champ (4 champs).

Ces conseils (de mention et de perfectionnement) se réunissent au moins une fois par an pour un bilan et une analyse de la formation. .

Les conseils de mention et de perfectionnement se composent au maximum de 15 personnes (formateurs des universités et formateurs académiques et étudiants de la mention considérée). Sont membres de droit de ces conseils, les responsables de mention (ou de parcours de formation pour les conseils de perfectionnement) qui sont désignés dans chaque établissement partenaire. Ces conseils intègrent 5 représentants du secteur professionnel concerné (ex : PE, CPE,...) et de l'employeur Rectorat désignés par le Recteur et au moins 1 étudiant inscrit dans le parcours de formation considéré proposé par les membres étudiants du Conseil d'école. Ces conseils sont présidés par l'un des responsables de mention (ou de parcours pour les conseils de perfectionnement) désignés par ses pairs pour deux ans minimum.

Missions

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique traite de tous les aspects de la formation. Il s'assure de la cohérence des différents dispositifs, du développement de la recherche liée au champ de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et de son articulation avec la formation des personnels. Il s'assure de la pertinence des orientations de la politique de formation et de recherche de l'ESPE au regard des politiques et des enjeux de chacun des partenaires et émet des avis sur tout sujet entrant dans son champ de compétences. Il établit chaque année des propositions d'amélioration des parcours de professionnalisation au sein de l'ESPE et des propositions de modules de formation continue répondant aux constats effectués par les conseils de mention et les corps d'inspection, en particulier sur les compétences clefs du référentiel métier. Ses avis et ses propositions sont transmis au Conseil d'école.

Il contribue à rendre visible pour les établissements partenaires, la cohérence du projet et l'efficacité de la mise en œuvre des actions de l'ÉSPÉ. Il s'assure de la cohérence des grandes orientations du projet de l'ÉSPÉ avec les politiques de chacun des partenaires et du bon déroulement de l'activité partenariale de l'ÉSPÉ. Il contribue à dégager les enjeux stratégiques pour l'ÉSPÉ.

Les conseils de mention et de perfectionnement permettent d'assurer une analyse en termes opérationnels des orientations proposées par le COSP. Ils alimentent une réflexion régulière sur les formations de l'ESPE.

Les présidents des conseils de mention élaborent un bilan annuel de la formation à partir des bilans établis par les responsables de mentions de chaque université, éventuellement consolidés par les responsables des conseils de perfectionnement quand ceux-ci existent au sein du conseil de mention. Ces bilans consolident les constats et propositions des différents acteurs de terrain sur l'offre de formation. Ils sont examinés chaque année par les conseils, sont transmis au conseil d'orientation scientifique et pédagogique et au conseil d'école.

Autres instances

Un comité de pilotage stratégique (CPS)

Sous la présidence du recteur d'académie, le comité de pilotage stratégique réunit les présidents d'université, le président du Conseil d'école et le président du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique afin d'examiner le bon déroulement de l'activité partenariale entre les universités, l'académie et l'ÉSPÉ. Il peut se saisir de tout sujet intéressant la politique de formation aux métiers de l'éducation nationale dans l'académie y compris dans ses aspects financiers. C'est l'organe qui s'assure de la cohérence du projet de L'ESPE avec les enjeux stratégiques et les politiques de formation de chacun des partenaires.

Il se réunit au moins deux fois par an.

Un conseil académique dédié au numérique

Le conseil académique du "numérique" assure avec l'ensemble des partenaires la cohérence de la formation initiale et continue dans le domaine du numérique pédagogique. Il définit en lien avec les responsables des mentions concernées les principes généraux, l'organisation, les contenus des unités d'enseignement numériques pédagogiques des Masters MEEF et aide à l'intégration des dimensions numériques dans l'ensemble des enseignements de l'ÉSPÉ et dans la formation à distance.

Dans le cadre de la démarche qualité, le conseil évalue ces enseignements. Il s'assure de l'intégration des dimensions numériques dans l'environnement des formations et de mises en situation professionnelle dans le cadre de la formation. Les résultats sont recueillis suivant une procédure garantissant l'anonymat des auteurs et ne pouvant conduire à une évaluation des enseignants.

Les bilans réalisés par les formateurs des Masters de l'ÉSPÉ et ces résultats sont étudiés lors d'une des séances du conseil de perfectionnement et présentées au COSP et au conseil d'École le cas échéant tout comme les bilans réalisés par les responsables de mention ou de parcours.

Avec le conseil académique de pilotage du numérique éducatif, le principe du partenariat avec le Rectorat, le réseau CRDP et la mission TICE est posé afin :

- de garantir l'articulation entre la formation théorique et la formation sur le terrain afin de créer les conditions d'une action globale, concrète et durable en faveur du développement des usages par les élèves ;
- de garantir les meilleures conditions de formation des futurs enseignants sur l'Académie de Versailles ;
- de mettre à disposition pour la formation les outils, ressources et services nécessaires à la professionnalisation ;
- de développer des services en ligne et la poursuite de la généralisation des espaces

numériques de travail (ENT) ;

- de créer une communauté collaborative de pratiques pédagogiques innovantes à l'échelle de l'académie de Versailles, voire inter académiques partager et diffuser les compétences des différents partenaires.

Des groupes académiques impliquant des enseignants de l'ÉSPÉ et des enseignants des établissements scolaires et des écoles de l'académie seront constitués pour l'expertise, le conseil et la création de ressources numériques transversales et disciplinaires.

Un conseil académique dédié à la formation continue

Un conseil académique est créé dans l'ÉSPÉ (représentation de l'employeur et des 5 universités) pour fédérer, organiser, préparer la formation continue dans un cadre partenarial, tout en conservant les positionnements institutionnels inhérents à une formation continue mettant en relation de charges et de réponses en offre de formation, l'employeur et l'ÉSPÉ, ayant pour mission de contribuer à :

- a. L'analyse des besoins
- b. La contribution à la préparation du cahier des charges
- c. La mutualisation des ressources en réponse « offre de formation » en volume et en contenus
- d. L'évaluation de la mise en œuvre

Ce Conseil académique assure la mutualisation de l'analyse des besoins pour faciliter la conception du cahier des charges de la formation :

L'analyse des besoins effectuée de points de vue divers (universités, corps d'inspections, évaluation externe et interne des formations antérieures) dans l'instance de concertation interne à l'ÉSPÉ vise à :

- Contribuer à apporter des éléments convergents liés à la connaissance des besoins de formation continue pour l'élaboration du cahier des charges par l'employeur ; elle s'appuie sur la politique académique et nationale de FC, pour construire une offre de formation adaptée. Les besoins analysés concernent tout autant la connaissance des élèves, (destinataires finaux de l'efficacité de la FC), que l'adaptation à l'évolution des savoirs académiques et professionnels.
- Proposer des formations adaptées à des demandes d'équipes (école, établissement) et/ou de proximité (circonscription, bassin).
- Croiser les regards pour étudier d'autres besoins afin de proposer des formations mettant à profit la diversité de l'offre universitaire ; par exemple, la place des projets de formation-recherche ou de recherche - intervention qui peuvent se situer hors du cahier des charges élaboré par le rectorat.

Cette mutualisation s'appuie et s'articule avec les dispositifs existants au sein de l'académie, institutionnels ou non, tels que les conseils de formation du premier degré, le conseil scientifique de formation et ceux mis en œuvre par la DAFPA notamment dans les stages d'établissement ou de bassin en lien avec les corps d'inspection et de direction.

L'analyse des besoins prend particulièrement en considération la formation des enseignants débutants en s'appuyant sur la connaissance actuelle des universités des compétences professionnelles développées dans les masters de formation aux métiers de l'enseignement et sur l'expérience des

corps d'inspection concernant les besoins professionnels repérés chez ces enseignants.

3) Le projet ESPE

3.1 Offre de formation

Axes du projet

Les spécificités de l'académie de Versailles

L'académie de Versailles, première académie de France par ses effectifs (9% des scolarisés français), accueille près d'1.100.000 élèves sur plus de 4 000 lieux d'enseignement du premier et du second degrés. Territoire de tous les contrastes, elle utilise tous les leviers qu'offrent les évolutions et réformes actuelles en matière d'organisation du système éducatif, de pilotage pédagogique ou de gestion de ressources humaines pour réduire les écarts de performance entre les écoles et les établissements, impératifs clés de son projet « horizon 2015 ».

Les cinq universités réparties dans différentes zones géographiques de l'académie proposent une offre de formation riche et variée du point de vue de la préparation aux métiers d'enseignement et d'éducation. Cette richesse de formation est accrue par les offres complémentaires délivrées par les autres universités franciliennes avec lesquelles l'académie tisse des partenariats.

Académie d'accueil et de formation pour l'ensemble de ses personnels et particulièrement les personnels d'enseignement et d'éducation, elle considère la formation comme un levier prioritaire et l'a inscrite dans le schéma directeur des ressources humaines via l'un des axes de son projet. Un « pôle formation » rattaché à la direction des ressources humaines traite de la stratégie académique d'accompagnement et de valorisation des personnels dans une logique de continuum:

- l'accueil, l'accompagnement, la stabilisation et la formation de tous les nouveaux personnels d'enseignement et d'éducation « importés » afin de réussir leur recrutement et leur intégration dans l'emploi,
- la formation continuée tout au long de la vie visant à adapter et faire évoluer les compétences par l'actualisation des savoirs en lien avec la recherche,
- l'accompagnement des évolutions de carrière et des parcours professionnels.

La création de l'ÉSPé de l'académie de Versailles doit répondre à l'enjeu majeur de la qualité de la formation dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation dans le cadre des besoins de recrutement du ministère de l'Education nationale.

Au plan académique, elle doit permettre aux futurs personnels enseignants et d'éducation de s'adapter à l'hétérogénéité socioéconomique et culturelle des contextes éducatifs, à la diversité des publics scolaires de l'académie et de percevoir des possibilités d'évolutions de carrière ou de reconversion. Elle constitue une chance pour l'académie d'investir sur une plus grande durée qu'à l'heure actuelle grâce à une meilleure stabilité des équipes pédagogiques et une implication plus pérenne de ces acteurs dans la réussite de tous les élèves.

Le projet partenarial de l'ÉSPé s'articule avec le projet de l'académie de Versailles et le schéma directeur académique des ressources humaines porté par le « pôle formation ». Il s'inscrit dans la poursuite de la cohérence et de l'adaptation de l'offre de formation en lien avec les contrats des établissements (complémentarités avec les universités, établissements scolaires dans le périmètre académique et avec les partenaires que sont les associations partenaires de l'École, les collectivités territoriales, le CRDP, l'INSHEA, ...) En cela il s'appuie, dès sa genèse sur l'organisation du système éducatif et universitaire, les ressources identifiées par chacun des partenaires, les compétences de l'ensemble des personnels ainsi que les outils de pilotage partagés.

Les 5 universités et le rectorat soutiennent un projet pédagogique permettant de fédérer autour des équipes pédagogiques de l'ÉSPé l'ensemble des compétences nécessaires présentes dans les autres composantes des universités et des partenaires ainsi que chez les praticiens de l'enseignement scolaire (maîtres formateurs, enseignants, personnels d'inspection et de direction, associations partenaires de l'école, INSHEA...).

Le savoir-faire éprouvé et la richesse des ressources professionnelles scolaires et universitaires en matière de formation sont autant de forces vives sur lesquelles l'ÉSPé doit pouvoir s'appuyer.

Les objectifs visent à attirer de nouveaux publics étudiants de l'académie ou plus largement d'Île de France pour s'engager dans les métiers de l'enseignement et de l'éducation et à les former en leur procurant les meilleures chances de réussite aux concours par la création de parcours de haut niveau scientifique et professionnel.

L'enjeu est de passer d'un modèle de formation séquentiel où une formation académique et une formation professionnelle se succèdent ou se juxtaposent, à un modèle intégré qui prend en compte la temporalité de la construction de la professionnalité.

Les effectifs attendus en M1 pour la rentrée 2013 sont retracés dans les tableaux ci-après.

Somme de nb d'étudiants niveau (M1/M2)	mention	parcours	université						Total général
			ESPE	UCP	UEVE	UPON	UPSud	UVSQ	
M1	encadrement éducatif	conseiller principal d'éducation	30						30
	Total encadrement éducatif		30						30
	premier degré	professeur des écoles	895		150	110	30	60	1245
	Total premier degré		895		150	110	30	60	1245
	second degré	anglais		35		33		20	88
		éducation physique et sportive				30	50	50	130
		espagnol		21		15			36
		histoire- géographie		18	15	15		23	71
		lettre		15		15			30
		mathématiques		15	15		20	20	70
		philosophie				15			15
		physique - chimie		17	15		25	20	77
		PLP CAPET Arts appliqués Antony	20						20
		PLP CAPET Biotechn Santé Environnement Distance	25						25
		PLP CAPET hôtellerie A Antony	10						10
		PLP CAPET hôtellerie B Antony	20						20
		PLP CAPET Santé social Antony	15						15
		PLP CAPET ST Gestion Commerce et vente Antony	25						25
		PLP Lettres Histoire- géographie Antony distance	20						20
		sciences économiques et sociales				15			15
		sciences et vie de la terre		18			20		38
		SES						20	20
		technologie - sciences industrielles de l'ingénieur			15				15
	Total second degré		135	139	90	158	115	103	740
Total M1			1060	139	240	268	145	163	2015

Nombre de groupes en M1

Étiquettes de lignes	ESPE	UCP	UEVE	UPON	UPSud	UVSQ	Total général
M1	40	7	10	11	6	7	81
encadrement éducatif	1						1
conseiller principal d'éducation	1						1
premier degré	32		5	3	1	2	43
professeur des écoles	32		5	3	1	2	43
second degré	7	7	5	8	5	5	37
anglais		1		1		1	3
education physique et sportive			1	2	2		5
espagnol		1		1			2
histoire- géographie		1	1	1		1	4
lettre		1		1			2
mathématiques		1	1		1	1	4
philosophie				1			1
physique - chimie		1	1		1	1	4
PLP CAPET Arts appliqués Antony	1						1
PLP CAPET Biotechn Santé Environnement Distance	1						1
PLP CAPET hôtellerie A Antony	1						1
PLP CAPET hôtellerie B Antony	1						1
PLP CAPET Santé social Antony	1						1
PLP CAPET ST Gestion Commerce et vente Antony	1						1
PLP Lettres Histoire-géographie Antony+distance	1						1
sciences économiques et sociales				1			1
sciences et vie de la terre		1			1		2
SES						1	1
technologie - sciences industrielles de l'ingénieur			1				1

Axe 1 : Organiser un maillage des formations sur le territoire académique pour assurer un service public attractif et efficace

Les étudiants de Licence et de Master, en particulier ceux d'origine modeste, ont besoin de formations de proximité. De plus, le réseau de transports francilien, complexe dans les connexions inter-banlieues, favorise plutôt les déplacements des étudiants vers l'académie de Paris et rend d'autant plus sensible le besoin de proximité dans l'académie de Versailles.

Les différentes implantations des 5 universités permettent de répondre à la plus grande partie de ces besoins et constituent un atout que l'ÉSPé valorisera pour attirer vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation de nouveaux publics étudiants.

Ainsi sera maintenue voire privilégiée l'implantation sur plusieurs sites universitaires des formations MEEF, dès lors que les effectifs étudiants sont suffisamment conséquents pour ouvrir au moins un groupe par site, sans risquer de fragiliser les autres partenaires engagés sur la même formation.

Lorsque des regroupements d'étudiants ou stagiaires par niveau d'enseignement seront jugés nécessaires, l'ÉSPé aura pour principe de proposer au moins un regroupement au nord de l'académie et au moins un regroupement au sud de l'académie.

.Le cas d'une seule implantation dans l'académie sera limité aux formations rares ne permettant pas la création de deux groupes d'étudiants.

Axe 2 : Répondre à des besoins locaux, régionaux, nationaux selon la rareté des formations et des débouchés

On peut distinguer les formations en fonction de leur bassin de recrutement et des débouchés régionaux ou nationaux, voire internationaux.

Des formations qui répondent à des besoins quantitativement importants au niveau de l'académie :

(professeurs des écoles, professeurs de mathématiques,...) sont implantées dans plusieurs universités partenaires.

D'autres formations aux effectifs moindres qui correspondent à une offre de service public au niveau national ou régional, (professeurs de philosophie, spécialités de l'enseignement professionnels, etc.) doivent être maintenues.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel la carte des formations devra continuer à être pensée au niveau de l'Île-de-France.

Les coopérations appuyées sur des formations pour partie mutualisées à distance avec d'autres académies pour des spécialités rares seront poursuivies au même titre que des formations à fort rayonnement à l'international.

Axe 3 : Répondre aux besoins de formations de publics diversifiés.

L'ÉSPé doit répondre à un enjeu majeur : offrir des formations à des publics diversifiés dont le périmètre ne s'arrête plus aux limites de l'académie. Il s'agit donc :

- de prendre en compte la diversité socioculturelle d'une académie contrastée en maintenant des formations de proximité en présentiel (cf axe 1), mais aussi en différenciant le parcours des étudiants selon leurs besoins pédagogiques par un choix d'options dans un même parcours MEEF (cf axe 4).
- de toucher des publics salariés et/ou des publics éloignés en développant encore plus largement les enseignements et les formations à distance

Axe 4 : Construire l'homogénéisation d'une même formation sur l'académie tout en gardant l'adaptation à des spécificités locales

Pour chaque parcours-type de formation qui correspond à un métier ou à une discipline enseignée, une seule maquette de formation est conçue sur l'académie mais en gardant la possibilité, si nécessaire pour des publics très hétérogènes et des spécificités locales pertinentes, de proposer des enseignements à choix optionnel pour 20 % maximum de la maquette.

Si les parcours MEEF ont été construits en veillant à équilibrer les 5 dimensions (disciplinaire, didactique, recherche, contexte d'exercice du métier, mise en situation professionnelle) selon les préconisations du Comité de suivi master du 28 février 2013, ils ont aussi été conçus dans une logique intégrée, et non pas séquentielle ou juxtaposée, de la formation scientifique, didactique et professionnelle. C'est la raison pour laquelle une unité d'enseignement ou un élément constitutif d'UE peut relever de plusieurs blocs (cf maquettes présentées en annexes).

Axe 5 : Construire l'homogénéisation des formations grâce à des principes convergents pour dégager un tronc commun

Les différents parcours de formations des enseignants, même lorsqu'ils relèvent de mentions différentes (1er degré et 2nd degré), sont construits à partir de principes convergents suivants, sorte de cahier des charge négocié, pour homogénéiser toutes les disciplines. Cette étape a conduit à un cadrage pour l'ensemble des mentions respectant les préconisations de la note complémentaire du 9 mai 2013.

- Mentions MEEF CPE, PE, PLC et PLP

Chaque site de formation des universités s'organise pour répondre aux recommandations de l'ÉSPé, en termes de volume horaire. Les maquettes de formations pour les mentions CPE, PE et PLC/PLP ont fait l'objet de convergence dans un cadre correspondant à volume horaire de 850 heures en

présentiel, hors les périodes de stage et d'alternance. Un tronc commun identifié sous le terme d'heures « métiers » est proposé à l'ensemble des parcours des 3 mentions, soit en M1 PE 60h et PLC, CPE 20 h et en M2 PE et PLC, CPE 2 fois 24 h : la mutualisation en master PE correspond à 108h et PLC, CPE à 68 h. La mutualisation, en M1 est prioritaire sur le site de formation et en M2 des temps de regroupement de fonctionnaires stagiaires sont organisés.

Un tronc commun d'enseignements a été défini pour développer une culture commune à tous les futurs professeurs et CPE quel que soit le degré d'enseignement auquel ils se destinent. C'est aussi un point de convergence majeur entre tous les acteurs, universitaires et scolaires.

Les enseignements de ce tronc commun sont introduits dans les maquettes sous l'appellation générique « Connaissance du métier » et visent le développement des compétences communes inscrites dans les référentiels métiers.

Trois grands champs de connaissances ont été identifiés :

- Connaissance du système éducatif : Par-delà la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, il s'agit pour les étudiants, futurs personnels d'enseignement et d'éducation d'en comprendre les enjeux. La formation en Master veillera à souligner les valeurs portées par l'Ecole, son engagement auprès de la Nation et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Les grands enjeux éducatifs (laïcité, égalité des chances, réussite et ambition pour tous, construction de la citoyenneté, etc...) inscrits dans l'histoire, dans les lois d'orientation de l'Ecole et dans la future loi d'orientation et de programme de refondation de l'école seront étudiés pour permettre aux étudiants de comprendre quelles seront leurs missions et leurs obligations, et dès leur mise en stage de commencer à en porter les valeurs. Ethique et responsabilité de l'enseignant seront abordées en lien avec l'ensemble des actes professionnels d'éducation et d'enseignement.
- Connaissance des élèves : le développement de l'enfant, de l'adolescent, les processus d'apprentissage seront étudiés par tous les étudiants, quels que soient leurs lieux futurs d'exercice, en intégrant les recherches scientifiques, pédagogiques et didactiques les plus actuelles. La question des compétences des élèves sera abordée pour permettre aux futurs enseignants de comprendre la complémentarité entre connaissances, capacités, attitudes en lien avec les apprentissages.
- Connaissance des publics et des situations d'enseignement : les publics scolaires se caractérisent par leur diversité, leur singularité et leur hétérogénéité. Pour accompagner ces êtres et citoyens en devenir, ces adultes de demain, la classe et plus largement l'unité éducative doivent être des lieux de la valorisation et de la promotion de l'estime de soi afin que chaque élève puisse apprendre et réussir en toute confiance. Pour construire la relation éducative et pédagogique, il est essentiel que les étudiants connaissent et reconnaissent chacun des élèves dans leur singularité et leurs compétences, quelles qu'elles soient. Pour cela la formation doit leur apprendre à tirer parti des différences, à gérer les difficultés rencontrées, à être vigilant vis-à-vis de chacun et à veiller à la réussite de tous. Une formation particulière sera assurée sur la prévention des crises et la gestion des conflits, mais aussi sur l'aide à apporter aux élèves en situation de danger. Enfin la formation devra permettre aux futurs enseignants d'aborder la question particulière des élèves en situation de handicap en leur apportant des connaissances sur les dispositifs d'intégration en lien avec des partenaires éducatifs, sociaux et de santé.

Ces trois champs de connaissance essentiels à l'exercice des métiers de l'enseignement et de l'éducation seront étroitement articulés aux périodes de stages.

Les Unités d'enseignement correspondant à ces questions sont présentes dans toutes les maquettes : elles seront mutualisées autant que de besoin entre les différents parcours dans une logique de site.

Chacun de ces 3 sujets fait l'objet d'une progressivité sur les deux années de master. En M1, les UE et EC représentent 3 ou 4 ECTS pour un volume horaire de 20 heures au minimum soit sous la forme d'un bloc de S2, soit sous deux enseignements répartis sur les 2 semestres. En M2 les enseignements sont présents aux 2 semestres sous la forme d'UE ou EC représentant sur l'année 6 ECTS et 48h.

En M1, les contenus de ces enseignements servent à accompagner le futur enseignant lors des stages successifs dans les écoles et les établissements et à le préparer aux épreuves de concours qui incluent ces items. Plus largement sur les deux années du master et dans une logique de complexification croissante, ils ont pour ambition de permettre aux étudiants de construire de solides bases pour leur permettre de prendre leurs futures fonctions d'enseignants ou de personnel d'éducation avec professionnalisme et dans le même temps d'instaurer une attitude inscrite dans la durée, faite de curiosité et d'ouverture face aux évolutions du métier.

Ces contenus articulent une approche scientifique, proposant des interventions de spécialistes des disciplines (droit, philosophie morale, histoire, sociologie, psychologie, ...) et une approche théorique et pratique. L'ensemble de ces enseignements sont assurés dans un respect de la diversité des approches et avec la construction nécessaire d'équipes pédagogiques pluri-catégorielles, associant étroitement enseignant, enseignants-chercheurs et professionnels du monde éducatif.

A partir d'une approche pluri-scientifique croisant les connaissances sur les enfants et les adolescents et les théories de l'apprentissage seront développées des spécialisations en fonction du cycle d'étude ou du contexte d'enseignement. La formation s'appuiera sur le partenariat entre les spécialités présentes dans les universités (Psychologie, Sciences de l'Education, Philosophie, Histoire, Sociologie, ...), et les multiples ressources académiques, professionnels des enseignements scolaires et institutions partenaires (CRDP, INSHEA).

Les orientations conduisant à une offre coordonnée et accompagnée par le rectorat au travers de la contribution des professionnels ont été données aux équipes pédagogiques.

Le partenariat entre les universités et le rectorat se traduit par la garantie de l'apport des professionnels dans la formation. D'un point de vue global, la contribution du rectorat se situe en moyenne à hauteur de 10 % des heures indiquées dans les différentes maquettes.

Les seuils d'ouverture de groupe sont de 15 inscrits (M1 comme M2), sauf pour certaines disciplines du parcours PLP. Le seuil de dédoublement est à 30 pour les TD et 18 pour les TP.

Dans le cadre de l'accompagnement des étudiants stagiaires, des visites associant les enseignants du scolaire et du supérieur sont organisées, pour le 1er degré (3+1) et pour le 2nd degré (2+1).

Les maquettes des formations MEEf PE, PLC, PLP et CPE sont jointes en annexe.

Axe 6 : Construire un continuum formation initiale – formation continue.

La nouvelle offre de formation est conçue dans une logique de continuum de la formation initiale à la formation continue tout au long de la carrière.

La formation initiale est construite en assurant une préprofessionnalisation dès le cycle licence jusqu'à l'acquisition d'un master professionnalisant. Le projet de l'ÉSPé porté par tous les partenaires s'attache à rendre lisible cette entrée progressive dans le métier.

Durant le cycle Licence, des modules de pré-professionnalisation ou sensibilisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, et des modules de suivi des emplois d'avenir professeurs (EAP) sont mis en œuvre dans les 5 universités, selon un même cahier des charges.

La formation de niveau master permet l'autonomie et la responsabilisation progressive du futur enseignant ou intervenant, dans toutes les dimensions de l'acte d'enseignement, de formation et d'éducation. Elle offre aussi des voies de ré-orientation, notamment à l'issue de la première année, en

ne se limitant pas aux seules formations du champ éducatif.

Après la formation des masters MEEF, l'ÉSPé propose aussi tant en formation initiale qu'en formation continue des formations qualifiantes et /ou diplômantes qui permettent de compléter les compétences de l'enseignant ou de l'intervenant, de répondre aux exigences évolutives du métier, ou de préparer une ré-orientation voire une reconversion professionnelle.

Dans le domaine de la formation continue, l'ÉSPé assure des stages en réponse au plan académique de formation et à ses volets départementaux et répond tout particulièrement aux besoins de formation des enseignants néo-titulaires.

Ainsi les formations qui leur seront destinées s'inscriront en prolongement et approfondissement du parcours de M2. Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique établira chaque année à la fois des propositions d'amélioration des parcours de professionnalisation au sein de l'ÉSPé et des propositions de modules de formation continue répondant aux constats effectués par les formateurs et les corps d'inspections, en particulier sur les compétences clefs du référentiel métier

Axe 7 : Un projet de formation à construire en plusieurs étapes

Les universités partenaires sont très attachées à construire un projet d'ÉSPé avec une répartition équitable et négociée des ressources et compétences humaines académiques, qui garantisse la stabilité et l'efficacité des équipes pédagogiques dans les différents sites de formation. Les partenaires veillent à mettre en place les conditions de réflexion, de recherche et de collaboration qui favorisent les innovations pédagogiques et leur diffusion.

Le projet de formation de l'ÉSPé de Versailles se construit en plusieurs étapes et s'articule avec le projet académique Horizon 2015. Ce phasage doit permettre de construire un projet partagé par tous les partenaires, pour dépasser les quelques difficultés sans perdre le potentiel existant :

- les offres de formation Licence et Master des différentes universités de l'académie ne s'inscrivent pas dans les mêmes vagues d'habilitation.
- les formations portées par l'ÉSPé ne doivent pas entrer en concurrence ou mettre en difficulté des formations proches déposées hors ÉSPé par certains partenaires ou futurs partenaires.

Dès la rentrée 2013, les formations MEEF 1er degré, 2nd degré et encadrement éducatif seront mises en œuvre pour la 1ère année de master dans le cadre de l'ÉSPé et, au titre des mesures transitoires, pour l'année 2013-2014, les diplômes délivrés par les universités de l'académie aux étudiants de M2, admissibles aux concours de l'éducation nationale, feront l'objet d'une labellisation par l'ÉSPé.

Dans cet axe, la mention Pratiques et ingénierie de formation fait l'objet d'une approche spécifique : l'ingénierie de formation vise à former un professionnel compétent et se décline globalement en ingénierie du développement des compétences et ingénierie des parcours de professionnalisation. Elle met l'accent sur l'usage des outils pour l'analyse et la conceptualisation de situations professionnelles (notamment sur la mise en place de la simulation sous tous ses aspects). A cet égard, elle fait une place de choix:

- aux modalités variées de la formation (dont le e-learning),
- à la pédagogie des adultes,
- à l'environnement où elle prend ses (domaine de l'éducation) : les compétences concernées et le cadre législatif et réglementaire,

- aux pratiques de groupes (cofiguration de réseaux, valorisation de compétences collectives).

Enfin, elle s'articule avec l'analyse du travail en vue de la formation : en ce sens elle est tournée vers l'action (conception de dispositifs et situations de formations professionnelles, étude des apprentissages qui se font dans l'exercice du métier, etc).

Pour ce qui concerne cette mention qui revêt une grande importance dans le projet académique de l'ÉSPé, un volume horaire maximum de 650h est attendu sauf spécificité, tels que les aspects règlementaires, à prendre en compte en STAPS en relation avec la sécurité des pratiques et pour les formations de l'INSHEA. Plusieurs étapes ont permis de réorganiser son architecture, ouvrant la perspective de renforcer le partenariat entre établissements.

Les parcours ont été déclinés en 4 champs :

- formation de formateurs,
- organisations scolaires, éducatives et sociales,
- éducation et transmission des savoirs,
- formation et publics particuliers.

Cadrage général de la mention Pratiques et ingénierie de formation :

Les universités de l'académie de Versailles disposent actuellement de formations référant à la mention « *Pratiques et ingénierie pédagogique* ». Ceci résulte d'une construction progressive visant à cibler de nouveaux publics, fréquemment en formation continue. Les universités partenaires de l'ESPé ont décidé d'ouvrir largement le champ de ces formations, considérant qu'il s'agissait là d'un atout important de l'académie de Versailles s'appuyant sur de solides équipes pédagogiques et de recherche. Ces formations ont leur propre logique, mais peuvent également s'articuler avec les trois autres mentions MEEF.

Afin de dégager une cohérence aux formations de la mention 4, les différents parcours ont été regroupés au sein de quatre grands champs. Ceux-ci seront coordonnés par des équipes pédagogiques incluant les différents partenaires. Une réflexion a déjà été engagée visant à mieux structurer les parcours M1 et à diversifier les parcours M2. A ce stade du dossier, il n'est pas possible de préciser les éléments communs des maquettes M1 qui seront adoptés. Néanmoins, ceci constitue un objectif clairement affiché par l'ESPé Versailles. Ce travail, nécessitant une forte implication des différents partenaires sera poursuivi dans le courant de l'année 2013-2014 pour déboucher à la rentrée 2014 sur une plus grande lisibilité et une forte cohérence de cette offre de formation.

- **Champ : Formation de formateurs**

Les formations relevant du champ *Formation de formateurs* s'adressent à des professionnels qui sont amenés à « tutorer » des étudiants et des stagiaires sur leur lieu de travail ou à l'université.

Le parcours « **formation de formateurs d'enseignants** » s'adresse à des professeurs des écoles, des collèges et des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, tandis que le parcours « **formation de formateurs aux fonctions de l'accompagnement professionnel** » s'ouvre à des professionnels des métiers de l'éducation ou de l'enseignement, de l'animation, de la formation, du travail social et du soin souhaitant élargir leur champ de compétences dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de dispositifs de formation dans un cadre d'alternance. Plusieurs enseignements sont mutualisés entre les deux parcours qui comportent un tronc commun en analyse de pratiques, conduite d'entretien et initiation à la recherche. Dans le projet de **formateurs de conservatoire de musique**, en partenariat avec le conservatoire de Cergy-Pontoise, c'est la formation transversale et l'initiation à la recherche qui constitue l'apport spécifique de l'université.

Ces parcours s'inscrivent dans une perspective de formation tout au long de la vie. Les débouchés dans l'éducation nationale sont essentiellement les fonctions de conseiller pédagogique, maître formateur (après obtention du CAFIPEMF), formateur à temps partagé. Hors éducation nationale, les

débouchés nationale sont les fonctions de formateur et coordinateur de formation dans les instituts de formation du travail social et du soin, et concernent plus largement tout le secteur de la formation d'adultes et de la formation en alternance.

- **Champ : Organisations scolaires, éducatives et sociales**

Les formations relevant du champ *Organisations scolaires, éducatives et sociales* : **Management Des Organisations Scolaires (M@DOS)**, **Conseil, Projet et Actions sociale, territoriale et associative (CPA)** et **Encadrement, Pilotage et Développement en Intervention Sociale (EPDIS)**, visent à former des professionnels de l'encadrement dans les secteurs de l'éducation (école et hors-école) et de l'intervention sociale.

L'objectif est de leur faire acquérir une expertise en matière de connaissance et de mise en œuvre des politiques publiques à l'interface entre plusieurs secteurs et plusieurs institutions et organisations (services centraux et déconcentrés, établissements publics, collectivités territoriales, associations, etc.) et de les doter de l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice des fonctions de management des organisations, à la conception de projets, à la programmation et à l'évaluation de l'action et à la prise en compte des approches territoriales, partenariales et en réseaux.

Les débouchés professionnels englobent l'ensemble des fonctions d'encadrement des secteurs de l'éducation (école et hors école) et de l'intervention sociale : chefs d'établissements et inspecteurs pour M@DOS et directeurs de pôle, de responsable de service, de chefs de projet, de chargés de mission, chargés de développement dans les champs de l'éducation, de l'intervention sociale ou du médico-social relevant des secteurs privé lucratif, associatif et public pour CPA et EPDIS et, plus spécifiquement, directeurs d'établissement social ou médico-social pour EPDIS.

Les formations s'adressent aux étudiants en formation initiale et aux professionnels des secteurs éducatifs, socio-éducatifs et sociaux qui s'inscrivent dans une progression de carrière vers des fonctions d'encadrement ou dans une reconversion professionnelle. Elles sont accessibles en formation initiale (CPA et EPDIS) ou en formation continue (M@DOS, CPA et EPDIS).

Les passerelles avec les trois autres mentions existent depuis la création des masters au niveau des réorientations des étudiants, en particulier des M1 des trois mentions vers le parcours CPA. Des mutualisations de contenus de formation existent ou sont prévues : un tronc commun fonctionne déjà entre le M1 Encadrement éducatif et le M1 CPA et des mutualisations de contenus sont prévues entre CPA et EPDIS. Des équipes pédagogiques, en partie commune, assureront les enseignements dans les parcours du champ et au sein des trois premières mentions.

- **Champ : Éducation et transmission de savoirs**

Les parcours relevant de ce champ forment à des métiers de l'éducation et de la formation en permettant des réorientations, des reconversions ou une évolution professionnelle dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Le parcours « **Littérature de jeunesse** » forme des spécialistes du livre et de la lecture dans le champ de l'éducation pour jeunes publics. Il cible en particulier un public d'enseignants désireux d'étendre leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de la littérature de jeunesse, domaine qui occupe une place importante dans les pratiques des classes des premier et second degrés. Il offre également aux enseignants la possibilité de se reconvertir sur le plan professionnel en optant pour d'autres formes de médiation. Il est de ce fait susceptible d'accueillir des étudiants issus de la mention 1 ou de la mention 2, qui souhaitent se réorienter.

Outre les mutualisations possibles avec le parcours « Concevoir des projets éducatifs et culturels », le parcours « Littérature de jeunesse » permet des synergies non seulement avec la formation de formateurs, puisque certains de ses séminaires de recherche sont ouverts aux enseignants destinés à encadrer des mémoires dans les masters d'enseignants du premier et du second degré, mais également avec la recherche en éducation et en didactique de la lecture et de la littérature puisque la forte articulation entre la recherche et la professionnalisation qui sous-tendent ses contenus d'enseignement permet l'accès à une formation doctorale.

Le parcours « **Concevoir des projets éducatifs et culturels en partenariat** » permet de répondre aux besoins que connaissent les services éducatifs et culturels des collectivités territoriales, des structures et institutions culturelles, artistiques et scientifiques, en terme de médiateurs spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, dotés d'une double connaissance école et culture. Il offre une possibilité de réorientation aux étudiants issus de mentions 1, 2 et 3. Ouverte en formation initiale, cette formation reçoit aussi, pour une réorientation professionnelle, des étudiants sous statut de formation continue qui peuvent ainsi accéder à des responsabilités de conseillers à l'éducation artistique et culturelle. Des mutualisations avec les parcours CPA, Littérature de jeunesse et EERBEP permettent aux étudiants de se spécialiser en fonction des demandes des institutions culturelles.

Le parcours **ACREDITÉ** (analyse, conception et recherche dans le domaine de l'Ingénierie des technologies en éducation) est une formation entièrement à distance réalisée par un consortium soutenu par l'Agence Universitaire de la Francophonie qui regroupe l'université de Cergy-pontoise, l'université de Mons (Belgique) et celle de Genève. A l'issue de cette formation, l'apprenant est en mesure de concevoir, organiser, accompagner un projet d'enseignement utilisant les possibilités offertes par les nouvelles technologies, principalement dans le cadre de l'usage des réseaux. Cette formation à distance étant exclusivement ouverte en formation continue, elle s'inscrit dans la perspective de la formation tout au long de la vie. Ce sont des enseignants du secondaire et du supérieur confirmé ainsi que des responsables de formation qui viennent se spécialiser. Une fois le Master obtenu, les titulaires occupent des responsabilités pour déployer les technologies dans leurs institutions. Une passerelle existe avec le parcours TECHEDULAB, qui permet une poursuite d'études en doctorat.

Trois parcours s'adressent à des professionnels de l'éducation ainsi qu'à des étudiants en formation initiale souhaitant obtenir se diriger vers la recherche en éducation et acquérir le prérequis pour suivre des études doctorales : le parcours « **Recherche en éducation, didactiques, technologies et formation** », le parcours « **TECHEDULAB** » qui propose les mêmes enseignements, appliqués aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que le parcours « **Didactique des disciplines** » cohabilité avec Paris 7 (pour les disciplines scientifiques). Plusieurs séminaires sont communs à ces parcours recherche et aux autres parcours de la mention 4 (notamment formation de formateurs, EERBEP). Plusieurs formateurs de l'IUFM, de statut premier et second degré ont obtenu ce master et poursuivent en doctorat dans l'un des laboratoires d'adossement : EMA, CRTF, LDAR ou Paragraphe.

Dans le cadre de l'Espé, il est envisagé que l'initiation à la recherche et l'encadrement des mémoires s'appuie sur de tels séminaires : les liens entre les parcours recherche et les mentions 1, 2, 3 sont donc amenés à se développer, notamment pour les enseignements de sociologie, psychologie, pédagogie, histoire de l'éducation et didactique du parcours « recherche en éducation, didactiques, technologies et formation ».

Le parcours TECHEDULAB est centré sur la préparation à la recherche dans le domaine des technologies de l'éducation. Il est destiné à doter d'une solide culture dans le domaine de la recherche en technologies de l'éducation, des étudiants qui ont pour la plupart un projet de réalisation de thèse. Cette formation a une orientation internationale, puisque son recrutement relève de la francophonie, avec des participations d'encadrement du Québec, de Belgique, de Suisse, des pays du Maghreb et d'Afrique. Les titulaires du Master TECHEDULAB s'inscrivent ensuite en cotutelle de thèse.

Il existe une forte synergie entre ces différents parcours dont les équipes pédagogiques sont partiellement communes : y interviennent des enseignants chercheurs des laboratoires EMA, CRTF, PARAGRAPHÉ et LDAR et des professionnels.

- **Champ : Formation et publics particuliers**

Les parcours de ce domaine forment d'une part des enseignants s'adressant aux enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs spécifiques (dont les élèves en situation de handicap) et d'autre part des professionnels s'adressant à des adultes migrants ou qui n'ont pas eu de scolarisation initiale suffisante pour maîtriser les éléments nécessaires à une bonne insertion sociale et professionnelle.

La formation EERBEP (Education, enseignement, remédiation, besoins éducatifs particuliers) est ouverte à des enseignants déjà titulaires, qui veulent exercer des fonctions d'enseignants spécialisés. La formation prépare, en M1, aux certifications internes de l'Éducation nationale.

Formation tout au long de la vie, elle permet une évolution de carrière. M1 en présentiel, M2 présentiel et à distance.

La formation FIL (Français pour Intégrer par la langue) répond à une double demande, celle des organismes de formation d'une part et celle de la Direction de l'Accueil de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC) d'autre part. La formation répond à un besoin social de formation tout au long de la vie et, grâce à la modalité à distance, des professionnels, éloignés de centres universitaires peuvent accéder à un niveau master.

Des mutualisations existent déjà entre le parcours EERBEP et le parcours « recherche en éducation, didactique, technologies et formations », d'autres mutualisations sont possibles avec les formations du champ Organisations scolaires, éducatives et sociales.

Les formateurs sont des enseignants chercheurs des laboratoires EMA, CRTF, PARAGRAPHÉ et LDAR et des professionnels.

Certains parcours sont accessibles à l'inscription dès la rentrée 2013-2014. Pour autant, la réflexion sur la diversification progressive de l'offre est permanente au sein des équipes pédagogiques. Au titre des mesures transitoires, pour l'année 2013-2014, les diplômes délivrés par les universités de l'académie aux étudiants de M2 admissibles aux concours de l'éducation nationale feront l'objet d'une labellisation par l'ESPé.

La formation continue se partage en deux pôles distincts : les parcours spécifiquement « formation continue » avec un pré-requis à l'inscription et des parcours de type « formation initiale » proposée sous statut d'inscrit en formation continue.

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence

La culture commune se traduit par une cohérence cycle L et cycle M. En amont du tronc commun bien identifié dans le cycle master MEEF et correspondant à volume horaire compris entre 68 et 108 heures en présentiel, auxquelles s'ajoutent l'accompagnement des stagiaires et la participation aux évaluations. Les universités proposent depuis plusieurs années des unités d'enseignement (UE) de sensibilisation aux métiers de l'enseignement au cours du cycle de Licence, sous des formes variées. La diversité de l'offre actuelle de formation doit continuer à s'appuyer sur l'expérience de tous les partenaires, sur l'originalité de certaines formations et sur un renforcement des liens entre universités, rectorat et établissements d'accueil pour les stages de sensibilisation.

Par ailleurs, les calendriers différents concernant le renouvellement des offres de formation de Licence (vague D ou vague E) de l'académie de Versailles vont nécessiter un mode de fonctionnement souple au sein du cycle Licence, avec des phases de transition, au minimum pour l'année 2013-2014.

Pour autant, les partenaires de l'ESPé s'engagent à généraliser une offre de formation de sensibilisation et de pré-professionnalisation en Licence, à destination des étudiants désireux de s'orienter vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation. L'ESPé a vocation à expertiser et développer les expériences existantes et assurer la coordination des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée en 3e année de Licence.

L'objectif des partenaires est d'assurer aux étudiants l'existence, la qualité et la progressivité des enseignements de découverte et de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans toutes les universités.

Un cahier des charges des UE de sensibilisation et de préprofessionnalisation est en cours d'élaboration et sera présenté aux instances de l'ESPé pour une mise en œuvre dans le cycle de

Licence à la rentrée 2014. Ce cahier des charges doit garantir la cohérence des types de formations proposées en Licence et des enseignements prévus dans les maquettes des Masters MEEF, afin d'éviter les doublons. Il appuiera la formation par la découverte sur le terrain du métier, en permettant aux étudiants de bénéficier de deux stages, dont la progressivité en terme de tâches confiées ou la complémentarité, devront être pensés de manière collective et en concertation, sans négliger la part de spécificité des équipes pédagogiques.

Un cadre d'accès aux stages de Licence afin d'assurer l'accueil des étudiants, leur encadrement sur place dans le respect du travail des enseignants et des équipes pédagogiques des établissements et des écoles sera élaboré pour une mise en œuvre 2014. Des formes de validation spécifiques de ces UE de sensibilisation seront proposées pour les étudiants en contrat d'Emplois d'Avenir Professeur.

Afin de mettre en place ce dispositif, le calendrier de mise en œuvre est le suivant :

- La priorité de la rentrée 2013 est l'organisation des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée pour les étudiants de L3 qui se destineront aux Masters MEEF de la rentrée 2014.

- Parallèlement, il est identifié les éléments nécessaires à la culture commune entre étudiants se destinant au premier degré et ceux se destinant au second degré, en axant sur l'articulation entre les niveaux d'enseignement.

3.3 Accompagnement du dispositif EAP

Un dispositif à l'échelle de l'Île-de-France

Les rectorats de Versailles, Paris et Créteil ont la nécessité de se coordonner pour accueillir ce nouveau public de personnel contractuel. Les académies de Paris et Versailles ont travaillé à un outil commun de recueil des candidatures des EAP, « ACLOE » qui permet l'accès au recrutement pour les disciplines prioritaires définies. Ils offrent conjointement, le site de recueil des candidatures avec une possibilité d'accès sécurisé, ouvert aux étudiants et accessible via le rectorat.

L'outil comporte toutes les données nécessaires à la validation des candidatures et permet d'établir des listes nominatives avec les avis du rectorat, du CROUS, de l'université pour la commission de recrutement. Ces éléments connus peuvent faire l'objet d'extraction au niveau du rectorat, et à terme pourra être ouvert à chaque université et de l'ÉSPé pour la part de gestion du dispositif assurée par chacun.

Il permet aux services académiques d'anticiper sur l'étape d'identification des tuteurs susceptibles d'encadrer les EAP (par les IEN pour le 1er degré et les corps d'inspection concernés pour le 2nd degré) et d'informer les universités sur l'encadrement individuel assuré par les services du rectorat. Les universités disposent d'un point d'entrée unique au niveau du rectorat pour ce nouveau dispositif.

- Pour le 1er degré, le tableau des candidatures est actualisé avec les avis et les répartitions des EAP par département. Les dossiers sont ensuite adressés aux DASEN pour instruction et proposition d'affectation en fonction du lieu de résidence ou de formation de l'étudiant.

- Pour le 2nd degré, les candidatures sont transmises aux IA-IPR par discipline pour affectation en fonction du lieu de résidence ou de formation de l'étudiant.

Le suivi de l'activité au sein des EPLE est assuré par l'application « MICADO » généralisée au niveau de la Région Île-de-France. Après l'étape de validation des candidatures, les tâches de gestion sont assurées grâce au logiciel développé. Il contribue à articuler le caractère professionnel au cursus universitaire du candidat recruté et permet la rédaction des contrats avec des éditions déportées dans les établissements d'affectation (établissements employeurs).

Le logiciel MICADO rassemble donc une batterie d'indicateurs et de données permettant le suivi grâce à des possibilités d'extraction multiples. Ces extractions sont dans un premier temps diffusées à l'ESPé et aux partenaires par le rectorat en attendant le développement d'un accès direct à l'outil. L'ESPé organisera à partir de ces informations, des réunions de coordination des tuteurs et de suivi pédagogique des étudiants contractuels.

Pour compléter l'organisation de la campagne de recrutement, une notice d'aide pour les candidats EAP a été rédigée, en accord avec les partenaires de l'ESPé. Elle est disponible sur le site de l'académie de Versailles. La cellule de modernisation du rectorat, en charge du dispositif au niveau des services de l'académie assure une veille sur le suivi des affectations des EAP et a activé une adresse générique « ce.eap@ac-versailles.fr » et un contact téléphonique dans le cadre de l'accompagnement des EAP. La procédure de recrutement est ouverte par une procédure dématérialisée.

L'accompagnement pédagogique du cycle licence

Le dispositif EAP est un dispositif intégré de formation professionnelle : les missions remplies par ces étudiants sont prises en compte et valorisées dans le cursus universitaire conduisant aux masters des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, coordonnés dans le cadre de l'ESPé. La valorisation en ECTS relève directement des compétences des CEVU de chaque université. Afin d'assurer une cohérence dans le type de valorisation de l'expérience professionnelle des étudiants contractuels EAP, un cahier des charges académique est en cours de rédaction, tout en respectant les règles communes de validation des études de chaque université. Ainsi, les UE de sensibilisation et de pré-professionnalisation sont au cœur du dispositif de validation spécifique, comme cela est possible pour un étudiant salarié pour la majorité des UE de Licence. Ces modalités doivent être votées chaque année par les CEVU de chaque université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances (MCC).

Les tuteurs

Pour ce qui concerne leur formation, les corps d'inspection du second degré organisent les réunions disciplinaires des tuteurs, les DASEN pour le 1er degré. Des sessions de formation sont programmées pour les tuteurs dans le cadre du plan académique de formation 2013-2014, en lien avec l'ESPé.

Les universités qui accompagnent aussi les étudiants EAP dans leur réussite en licence transmettent aux services académiques les calendriers des formations universitaires afin d'optimiser l'organisation de l'année scolaire des EAP en lien avec les tuteurs et les établissements.

La partie professionnelle de l'emploi du temps de l'étudiant doit être valorisée et validée dans le cadre de la formation universitaire. Les universités doivent correspondre avec les établissements d'accueil de leurs étudiants ou avec leurs tuteurs, pour la validation du stage dans le cadre de leur cursus. La possibilité d'une validation conjointe de l'acquis professionnel en fin de L3 privilégiant les échanges entre tuteurs et équipes pédagogiques des universités est envisagée.

3.4 Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs

Dans le cadre de la mission de l'ESPé « participation à la formation tout au long de la carrière des enseignants et des personnels », un dispositif de formation continue est constitué, construit sur une étroite collaboration entre universités et l'académie permettant le partage des expériences des diverses institutions, l'organisation d'une mutualisation des compétences et des apports propres à

chacune et l'élaboration de l'offre, sa mise en œuvre et son évaluation.

Il permet d'organiser la participation des universités dans l'ÉSPé à la formation continue des enseignants et d'y développer de façon significative une plus-value universitaire. Les liens avec la recherche et l'articulation avec la formation initiale sont recherchés.

Il prend appui sur la connaissance de l'existant dans les universités et de l'offre déclinée pour le second et le premier degrés.

Les moyens humains et financiers mis à la disposition de l'ÉSPé pour la formation continue par chacun des partenaires (universités, rectorat) sont identifiés dans le projet de budget de l'École interne.

Des champs innovants d'ores et déjà ouverts ici ou là seront développés facilitant pour les enseignants l'appropriation de nouveaux savoirs académiques et/ou professionnels, des évolutions de carrière ou des réorientations. Ainsi les formations de la FC traditionnellement qualifiantes ou à visée de préparation à l'accès à des certifications pourront s'ouvrir sur l'accès à des diplômes.

L'offre de formation inscrite dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF).

Le principe de l'offre de formation continue tout au long de la carrière est le développement de la circulation des savoirs en lien avec la recherche pour tous les publics concernés par le champ de l'éducation, de l'enseignement de la formation y compris les personnels ayant mission de formation.

L'offre de formation concerne un processus tout au long de la carrière ; elle doit permettre d'assurer la continuité entre la formation initiale, l'accompagnement dans le métier et la formation continue. Pour cela, elle participe particulièrement au dispositif de formation mis en place pour l'accompagnement du début de carrière ; elle vient enrichir les compétences déjà acquises et apporte les éclairages universitaires nécessaires pour accompagner les transformations du système éducatif, l'évolution des publics et des pratiques professionnelles.

L'ÉSPé propose en réponse au cahier des charges des offres à vocation qualifiante mais aussi à vocation certifiante et/ou diplômante notamment en exploitant les possibilités de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et de la validation des études supérieures (VES) et de capitalisation d'acquis de formation évalués. Cette offre de l'ÉSPé s'inscrit dans un cadre à moyen et long terme (par exemple un plan d'offre tri annuel permettant l'accès d'un plus grand nombre de personnels à un dispositif, ou des possibilités de continuum de formation capitalisable). Cette offre n'est pas exclusive d'initiatives lancées par les universités partenaires ou l'académie en particulier quand elle est susceptible de toucher d'autres publics. L'ÉSPé est un offreur privilégié mais pas exclusif.

L'offre qualifiante :

- a. Accompagner des réformes ou répondre à des besoins identifiés par les corps d'inspection ou par les priorités nationales (cf circulaire de rentrée) en présentant notamment une offre de formation par les contenus privilégiant des objectifs précis ; par exemple des formations faisant suite à des inspections d'écoles qui contribuent à cette expression.
- b. Proposer des formations adaptées à des demandes d'équipes (école, établissement) et/ou de proximité (circonscription, bassin) en développant notamment les démarches de projet,
- c. Proposer une formation continue qui prenne en compte la diversité et l'évolution des élèves (qui sont les destinataires finaux de son efficacité).
- d. Proposer des formations ni surdéterminées par la capacité d'offre (l'apport de 5 universités est un plus) ni centrées sur la seule réponse au besoin immédiat et ponctuel mais sur la distance réflexive qu'apportent les données de la recherche.

Ces orientations doivent permettre d'acquérir les qualifications et les diplômes certifiant des compétences lisibles non arbitrairement, ces dernières permettant ensuite l'identification d'un vivier de formateurs (enjeu de promotion et/ou de mobilité).

Evolution vers une formation certifiante

L'ÉSPé doit envisager une évolution vers des formations certifiantes en prenant appui sur les dispositifs et procédures existants de préparation aux concours internes second degré, aux certifications complémentaires (2CASH, DNL, théâtre, cinéma), aux certifications du premier degré (CAFIPEMF, CAPASH) : réfléchir en termes d'objectifs à atteindre et les traduire en actes de formation.

En ce qui concerne, par exemple, les formateurs du second degré, cela peut contribuer à :

1. La recherche et la formation d'un vivier d'enseignants susceptibles de devenir formateurs.
2. La prise en compte de dimensions complémentaires en fonction des spécificités des formations qu'ils assurent (par exemple travailler en transdisciplinarité).
3. La nécessité de stabiliser un pool de conseillers pédagogiques et l'intérêt d'une reconnaissance par les corps d'inspection.
4. La question de la certification des formateurs du second degré (en regard avec le statut des formateurs du 1er degré).

Evolution vers une formation diplômante

Des formations qualifiantes existantes offrent une possibilité d'évolution vers une formation diplômante. Afin de faciliter l'articulation des formations qualifiantes et des formations diplômantes et l'accès par la formation continue à des formations diplômantes, l'ÉSPé s'engage dans la mise en place d'une offre de formation continue permettant d'accéder à des diplômes ouvrant à une évolution de carrière et/ou à une amélioration des compétences professionnelles reconnues :

Des formations qualifiantes existantes pourront offrir une possibilité d'évolution vers une formation diplômante. Elles pourront être découpées en modules validables par des voies diverses (formation « classique », projet, formules de validation des acquis) et capitalisées pour accéder à l'obtention d'un diplôme.

De façon plus générale l'ÉSPé peut offrir l'accès à des masters dans le cadre de la formation continue.

Participation de l'ÉSPé à des dispositifs de formation de formateurs :

1. Stages de formation existants et organisation de stages de formateurs CPC, MF, CP second degré formateurs IA.
2. Organisation par l'ÉSPé de séminaires de formation de formateurs de l'académie et pour ses formateurs.
3. Organisation par l'ÉSPé de séminaires à destination des enseignants du supérieur nouvellement nommés, des chargés d'enseignement dans le cadre des écoles doctorales.

La place du numérique

Le développement d'une offre de formation à distance en utilisant notamment la plateforme de l'académie est prévue. Des liens entre le conseil académique du numérique et celui de la formation

continue permettront de finaliser le montage de dispositifs hybrides de formation .

3.5 L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF

La double mission de l'ÉSPé

L'organisation des actions de formation initiale des étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation et des personnels enseignants et d'éducation stagiaires dans le cadre des orientations définies par l'État:

À ce titre, l'ÉSPé est l'interlocuteur universitaire de référence du ministère de l'éducation nationale dans le territoire académique et le lieu naturel d'interaction avec les écoles primaires, les établissements du second degré et les services académiques pour la mise en œuvre des stages et de l'alternance de la formation.

L'organisation des formations de préparation aux concours de recrutement dans les métiers du professorat et de l'éducation:

Les concours préparés sont le concours de recrutement de professeur des écoles, pour le premier degré, et le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES), le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET), le certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) et le concours de conseiller principal d'éducation (CPE) pour le second degré .

La mise en place de l'ÉSPé est l'occasion de renforcer la politique de formation continue des personnels enseignants y compris en développant le dispositif de VAE, permettant à un plus large public d'être accueilli dans les ÉSPé et d'assurer une diversification de l'offre de formation. (4ème mention)

Le cadrage de l'offre

au niveau national

Les formations s'inscrivent dans le cadre national pour les formations aux métiers de l'enseignant, de l'éducation et de la formation (MEEF), lequel fixe les conditions qui permettent de construire les compétences. A cette logique nationale associant les attendus du MEN et MESR, s'ajoutent les coopérations locales, nouées par l'ÉSPé au sein de l'académie. L'ÉSPé s'organise pour travailler en lien étroit avec les composantes des 5 universités, ainsi qu'avec les établissements d'enseignement – écoles, collèges et lycées – accueillant les stagiaires.

au niveau académique/interacadémique

L'ÉSPé assure la dynamique de son offre de formation et de recherche établie dans le cadre de son projet d'école et préserve son caractère partenarial en s'appuyant sur des outils identifiés. Elle est ainsi capable de s'adapter et de développer son propre dispositif de suivi (des formations, stagiaires, contractuels...) accessible aux partenaires et utilisable pour une coordination à l'échelle de la région Île de France.

Le cycle licence comporte une -ou des- unité(s) d'enseignement permettant aux étudiants d'observer la réalité pratique du métier dans une école primaire et/ou un établissement du secondaire. Un tel dispositif, les aide à choisir entre les deux niveaux d'enseignement, et se trouve être complété, en troisième année de licence, par une unité d'enseignement centrée sur le questionnement didactique de la discipline ou l'approfondissement, pour les futurs professeurs des écoles, des matières qui ne seraient pas encore maîtrisées.

Le cycle master et les cursus proposés sous l'intitulé « MEEF » correspond à une formation intégrée ouvrant sur une période d'alternance aux semestres 3 et 4 avec un enseignement en première année de master essentiellement académique puis didactique, auquel s'ajoutent un stage d'observation et de pratique accompagnée de plusieurs semaines. La dimension professionnelle de la formation est articulée sur les quatre semestres du master conduisant à organiser, pour les lauréats, une année de stage en alternance complétée par l'acquisition d'UE.

En deuxième année, les étudiants reçus au concours deviendront, à partir de la rentrée 2014, fonctionnaires stagiaires, en alternance avec les périodes en université et assureront un temps partiel d'enseignement. Ce stage est intégré au cursus, dans le cadre national défini conjointement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche et fait l'objet d'une évaluation en partie commune.

Au titre des mesures transitoires, pour l'année 2013-2014, les diplômés délivrés par les universités de l'académie aux étudiants de M2 admissibles aux concours de l'éducation nationale feront l'objet d'une labellisation par l'ESPé.

Pour ce qui concerne le concours 2014, l'ESPé proposera des formations aux métiers de l'éducation qui complèteront les stages en responsabilité en école ou en établissement scolaire correspondant à un service d'enseignement équivalent à un mi-temps. Les lauréats du concours, déjà titulaires d'un master, pourront bénéficier d'un parcours d'études adapté, avoir accès à une formation en alternance et compléter leur formation initiale par l'acquisition de modules centrés sur des problématiques pédagogiques. Les stagiaires seront titularisés à la rentrée 2015, à la double condition d'avoir validé leur master et d'être déclarés aptes par le jury d'évaluation à exercer le métier.

Les passerelles

L'architecture de l'offre de l'ESPé permet une formation initiale et l'accès aux concours de l'Education nationale tout en prenant en compte en amont, les parcours des étudiants et en aval, l'accès à d'autres débouchés professionnels :

- pour les étudiants intéressés par les concours de l'Education nationale et venant d'autres formations l'ESPé proposera une mise à niveau avant accès aux masters MEEF.
- pour les étudiants non admis au concours, master acquis, l'ESPé peut orienter vers une préparation spécifique (type DU),
- pour les étudiants non admis au concours, master non acquis, l'ESPé les encouragera à rejoindre un dispositif de réorientation vers soit un master de l'ESPé mention Pratiques et ingénierie de formation soit vers un master d'un établissement partenaire. Le repérage de ces étudiants doit être assuré par le responsable de la mention. Un dispositif d'accompagnement opérationnel est mis en place vers un cursus professionnalisant ouvrant sur un secteur d'emploi en relation avec leurs parcours. Les conseils de mentions peuvent associer, pour la dimension scolaire, les conseillers d'orientation psychologues et les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des universités.

L'échec de l'étudiant au cours de son année de M1 peut prendre plusieurs formes :

- pour des étudiants qui s'aperçoivent de l'inadéquation entre leur choix initial et la réalité du métier, les stages sont souvent le moment clé de ces questionnements. L'équipe pédagogique les accompagnera dans leur réorientation, soit dans un autre master de mention MEEF au sein de l'ESPé, soit dans d'autres formations proposées par les universités partenaires.
- pour des étudiants non admissibles au concours, les équipes pédagogiques font un diagnostic avec l'étudiant pour évaluer la faisabilité d'un redoublement du master 1 avec

- pour des étudiants admis au concours mais n'ayant pas validé le M1. Il leur est proposé une année de report de stage pour valider leur M1 et garder ainsi le bénéfice de la réussite au concours. Une commission mixte entre équipe pédagogique de mention et employeur validera cette demande de report de stage.

Pour des étudiants non reçus à l'issue de la phase d'admissibilité mais ayant validé leur M1, l'entretien avec l'équipe pédagogique permettra de valider ou non le projet professionnel :

- dans le cas d'une nouvelle tentative au concours, la poursuite en master 2 MEEF est favorisée. Pour ce faire, une maquette adaptée de master 2 MEEF sera proposée au Conseil d'école au cours du premier semestre 2013, pour application à la rentrée 2014. Cette option de M2 doit permettre aux étudiants non admis au concours d'avoir une préparation nouvelle au concours tout en validant les UE professionnelles du M2. Ceci ne sera possible qu'à la condition que les étudiants aient la possibilité de suivre un stage soit en responsabilité, sur un format proche des stages des actuels M2 dans l'académie de Versailles, soit au minimum en pratique accompagnée, à la condition que les étudiants réussissant le concours à l'issue de cette année de master "option passage du concours" puissent être accueillis comme professeurs stagiaires dans les mêmes conditions que les étudiants M2 "classique" l'année suivante. Il est possible d'organiser des stages dans des institutions éducatives hors établissements scolaires. Ce dédoublement des parcours au niveau M2 devra conduire à une mutualisation d'UE.
- dans le cas du constat partagé entre étudiant et équipe pédagogique, d'une nécessaire réorientation, celle-ci sera proposée soit dans d'autres mentions MEEF (avec validation éventuelle de certaines UE déjà validées dans la première mention MEEF) préparant à des concours de recrutement d'enseignant ou de personnel éducatif, soit vers d'autres professions relevant du monde de l'éducation (mention Pratiques et ingénierie de formation) ou autre mention de master des universités partenaires. Le dialogue de l'équipe pédagogique avec les services en charge de l'orientation, de la réussite et de l'insertion professionnelle des étudiants, de chaque université, est nécessaire.

Cette diversification de l'offre a pour objectif d'aider les étudiants à intégrer un secteur professionnel et favoriser leur insertion dans le monde de l'éducation.

3.6 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

En s'appuyant sur les recommandations de la Commission Européenne qui propose de permettre à chacun d'acquérir la maîtrise d'au moins deux langues étrangères européennes en dehors de sa langue maternelle, il s'agira ici de permettre, dans le cadre de la formation de « véritables enseignants du 21ème siècle », l'acquisition dans une langue étrangère pour les professionnels de l'éducation et de l'enseignement en formation initiale et/ou continue, qu'ils travaillent auprès d'un public d'enfants (école primaire), d'adolescents (école secondaire) ou d'adulte.

L'objectif est de construire un cadre de formation initiale et continue incluant un module d'acquisition et de développement des compétences dans les cinq activités langagières couvrant l'oral et l'écrit. Ce module comportera un dispositif d'évaluation des compétences acquises par les stagiaires dans ces cinq activités langagières. L'évaluation prendra appui sur les niveaux définis par le CECRL (e.g., enseignants du premier degré ou obtention de la certification complémentaire pour les enseignants du second degré - voir entre autres textes officiels : arrêté du 23 décembre 2003 publié au B.O. n°7 du 12 février 2004, arrêté du 27 septembre 2005 (rectificatif à l'arrêté du 23 décembre 2003) publié au J.O.

du 8 octobre 2005, et note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 publiée au B.O. n°39 du 28

octobre 2004 (modalités d'organisation de l'examen).

L'offre de formation présente dans les masters « MEEF » de l'académie de Versailles doit :

- permettre aux étudiants de master de valider au moins un niveau B2 dans les cinq activités langagières couvrant l'oral et l'écrit, (compréhension de l'écrit, compréhension de l'oral, production écrite, prise de parole en continu et interaction orale);
- accroître la lisibilité des compétences acquises en langue à l'issue des études universitaires ;
- favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

Il semble indispensable que l'ESPé soit en mesure de proposer une certification reconnue, qui corresponde aux besoins des étudiants (en particulier sur le marché du travail). Le CLES répond à ce cahier des charges. Il s'agira alors d'établir un maillage académique(*) au sein des universités, instituts et/ou composantes partenaires afin de garantir pour tous les stagiaires l'accès à la certification en langue étrangère, même si celle-ci ne sera pas obligatoire. La certification en langue de type CLES, qui ne devra pas se limiter au niveau 2 mais qui devra comprendre les niveaux 1 et 3, adossée à la formation telle qu'elle est dispensée dans le cadre des diplômes, permettra notamment de mieux structurer la formation en langue pour les non-spécialistes d'autres disciplines, en proposant des objectifs clairs liés aux compétences à acquérir et en valorisant le niveau de compétences acquis dans un contexte pragmatique.

(*) Dans la mesure où le certificat ne peut être délivré par les universités habilitées qu'aux étudiants inscrits dans cette même université, il est nécessaire que l'ensemble des universités (incluant l'ESPé elle-même) soit habilitée à délivrer le CLES pour que les étudiants inscrits à l'ESPé puissent l'obtenir.

Pour la mention PE, les EC ou UE de langue seront orientées vers la didactique de la langue à l'école élémentaire.

Les enseignements de langues destinés aux « non-spécialistes » d'autres disciplines sont organisés à l'ESPÉ de l'académie de Versailles dans le cadre des maquettes « MEEF ».

Dans les masters MEEF non spécialistes de LVE, le volume horaire des cours varie selon les domaines entre 18 et 24 heures de formation présentielle. Les enseignements de langues vivantes étrangères pour « non spécialistes » sont inscrits dans les unités d'enseignement transversal de 2 ou 3 crédits (ECTS) sur l'ensemble du master. Un procédé de renforcement de la LVE sera proposé, le plus souvent en M2, dans le cadre d'enseignements optionnels, notamment pour ceux qui n'ont pas atteint le niveau B2 dans l'enseignement obligatoire. Un enseignement d'approfondissement en LVE sera proposé, le plus souvent en M2, dans la perspective du DNL.

Ils peuvent être organisés :

- par année d'études
- par niveaux de langue

Le partenariat avec le secteur de la formation continue permettra de mettre en place une démarche de pédagogie active accompagnant les étudiants à la passation des certifications en langues étrangères et notamment pour le DNL.

Les pôles d'ingénierie pédagogique et les services de langues de chacun des partenaires académiques de l'ESPé assureront des formations régulières par l'intermédiaire de leurs plateformes respectives. En tout état de cause, l'ESPé permettra aux étudiants, et aux personnels, via les ENT, l'accès aux outils d'autoformation en langues.

3.7 Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

Dans une société où la production et la transmission des connaissances sont radicalement bouleversées par les technologies numériques, l'École doit prendre la mesure de ces transformations et accompagner tous les élèves dans l'acquisition et la maîtrise des compétences numériques. Elle doit aussi, grâce aux outils numériques, développer des pratiques pédagogiques attractives, innovantes et efficaces, offrant au système éducatif un véritable levier d'amélioration. » (Circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013)

Au-delà de la formation à l'utilisation des outils numériques, domaine couvert par le C2i niveau 1 très largement généralisé sur l'ensemble des universités, répondre à cette ambition posée par la circulaire de rentrée passe par la formation aux usages pédagogiques du numérique aussi bien à l'école primaire que dans les différentes disciplines de l'enseignement secondaire afin « de mettre le numérique au service des apprentissages en classe, de créer des ressources pédagogiques adaptées aux élèves ou encore d'utiliser les services de communication pour mieux informer les familles » (Mesure 2 de la Feuille de route du Gouvernement sur le numérique : des mesures pour l'École).

Dans ce cadre, l'objectif est de former des enseignants opérationnels immédiatement (construire et conduire en autonomie des situations pédagogiques simples mobilisant les outils numériques), et perfectibles de manière autonome mais aussi collaborative.

Pour atteindre cet objectif, l'intégration dans les maquettes de Masters MEEF constitue « un moyen essentiel pour favoriser le déploiement des usages dans les classes ; il devra faire partie de la formation initiale et continue dispensée par les ESPé. » (Circulaire de rentrée)

Cependant, le passé a mis en évidence que la dilution de cette formation au sein d'enseignements non spécifiques n'aboutissait que rarement à une formation satisfaisante. Il suffit pour s'en convaincre d'observer la place actuelle du numérique dans l'enseignement et l'insistance des gouvernements pour transformer cette situation.

Non seulement, le numérique sera intégré dans les formations aux métiers d'enseignants, mais il fera l'objet d'enseignements spécifiques de formation à la maîtrise et l'usage pédagogique des outils numériques. Deux Unités d'Enseignement (UE) obligatoires sont intégrées dans les maquettes des spécialités du Master MEEF.

Une UE en Master 1 qui contribuera à développer une culture numérique commune aux étudiants du master MEEF et le cas échéant à préparer aux questions des concours dans ce domaine.

- Une partie consacrée à une « culture numérique commune », formation à distance accompagnée (12h) s'appuyant sur les compétences A13, A14, A15, A21, A22, A31, A32 et A33 du référentiel du C2i2e.

- Une partie en présentiel (de l'ordre de 12h) visant notamment les compétences A23, B21, B22, B23 et B41 du référentiel du C2i2e. Une formation à l'utilisation des e-portfolio ou réseaux sociaux conduisant à présenter son parcours professionnel est envisagée.

- Pour les étudiants qui n'ont pas bénéficié de la formation C2i niveau 1 ou manifestent un manque de maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication, une UE optionnelle sera proposée : tutorat, utilisation des ressources en ligne disponibles sur le site national du C2i, etc.

Une UE en Master 2 (18h minimum) : « Enseigner à l'ère du numérique ». Cette UE visera principalement les compétences B24, domaine B3, B42 et B43 du référentiel du C2i2e. L'articulation forte de l'acquisition de compétences numériques pédagogiques professionnelles avec le stage est organisée.

Développer les formations en ligne aux TICE

La formation en ligne, accompagnée ou non d'une formation en présentiel, constitue dans ce dispositif un élément et un enjeu essentiels. Elle favorise le renouvellement et l'élargissement des formes d'apprentissage ; elle ouvre à une offre plus large de ressources de formation et d'autoformation.

La formation en ligne, avec ses différents parcours et modules, permet également de s'adresser aux enseignants dans le cadre de la formation tout au long de la vie, mais également à d'autres publics (élèves en situation particulière ou formateurs).

La préparation des futurs enseignants à l'exploitation et à la création de ces ressources numériques constitue également une des compétences visées par la formation aux outils numériques pédagogiques. Dans ce cadre, la formation en ligne conservera son caractère disciplinaire ou propre à l'enseignement dans les écoles, et s'appuiera sur les mises en situations pédagogiques concrètes où les Tice sont mobilisées.

Le développement de la formation à distance peut s'inscrire dans le dispositif Pairform@nce.

3.8 Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évaluation des dispositifs pédagogiques

Un bilan de l'existant est en voie d'achèvement et une coordination des dispositifs sera mis en place dès la rentrée 2013 pour les M1.

Les conseils de perfectionnement et le COSP après évaluation de ce bilan examineront les conditions d'une homogénéisation.

3.9 Les modalités d'évaluation des étudiants

Les modalités sont proposées par le Conseil d'école de l'ESPé et validées par les conseils de chacune des universités. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants, au minimum par voie d'affichage dans chaque lieu de formation au plus tard à la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire. L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par contrôle continu ;
- soit par des examens terminaux ;
- soit par combinaison de ces deux modes de contrôle.

Le document relatif à l'application des principes guidant le contrôle des connaissances, de la compétence des conseils d'universités, instituts ou toute autre composante de formation et d'accueil, est déjà disponible.

3.10 Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques

Les étudiants relevant d'un statut particulier (étudiants salariés, sportifs de haut niveau, chargés de

famille, souffrant de longue maladie ou en situation de handicap, ...(*) peuvent bénéficier, sur demande écrite, d'une dispense partielle de l'obligation de présence aux cours, et /ou aux épreuves du semestre. Ils sont alors soumis à la dernière épreuve annoncée du semestre(**).

(*) Des dispositifs particuliers pourront être mis en place pour les étudiants dit « empêchés »(i.e., incarcérés), en particulier dans la prochaine campagne d'accompagnement devant prochainement être promue par la Région Île- de-France (vote à la fin du mois de mai 2013).

(**) L' ÉSPé mettra en oeuvre la signature de chartes (par exemple comme la Charte Université/Handicap de 2007) en direction des publics spécifiques et qui devront être intégrées aux dispositifs particuliers des Modalités de Contrôle des Connaissances.

Néanmoins, les dispositifs particuliers de la formation « en alternance » des masters conduisant aux métiers de l'enseignement ne pourront voir la formation professionnelle dispensée sous forme de stage faire l'objet d'une dispense quelconque.

Le développement des formations partiellement et entièrement « à distance » pourront répondre aux besoins spécifiques de ses étudiants aux horaires contraints, tels les salariés qui préparent des concours en relation avec les métiers de l'enseignement ceux qui sont isolés (tels les résidents à l'étranger) ou ceux pour lesquels il n'y a pas de formation à proximité dans leur académie. Les étudiants à mobilité réduite ou les étudiants sportifs de haut niveau pourront bénéficier également de ces dispositifs.

4) Organisation de la mission de coordination

4.1 Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation impliquées dans le projet

Les équipes pédagogiques

Elles sont constituées d'enseignants des 5 universités de l'académie, des praticiens de l'enseignement scolaire (voir projet de budget et contribution des partenaires)

Pour l'enseignement supérieur et la recherche :

Les enseignants-chercheurs: professeurs des universités et maîtres de conférences, des établissements partenaires,

Pour l'enseignement scolaire :

Les enseignants issus du premier et second degrés sont, soit en établissement scolaire, soit placés en détachement dans l'enseignement supérieur ou mis à disposition des universités, parmi lesquels des enseignants en service partagé aux contrats annuels renouvelables. Les enseignants en service partagé relèvent de la catégorie des « professionnels » au sens où ils exercent le métier auquel ils forment les étudiants de l' ÉSPé. Les membres des corps d'inspection et de direction rejoignent les équipes pédagogiques de l'ESPé, contribuant en particulier au bloc de formation portant sur les « contextes d'exercice du métier ». Il peut être fait appel aux personnels enseignants en charge de mission particulière auprès de services académiques (prévention sécurité, vie scolaire, handicap).

Ces équipes pédagogiques peuvent être complétées par les associations partenaires de l'école voire les collectivités territoriales. Elles se réuniront autant que de besoins lors des conseils de mention ou de perfectionnement et du conseil numérique.

Les enseignants et enseignants-chercheurs participent aux réunions pédagogiques organisées par les responsables de mention ou de parcours. Ils peuvent siéger dans les conseils pédagogiques de l'ESPé (conseil de mention ou de perfectionnement).

4.2 Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur, les rectorat et les services académiques, les EPLE

Les rapports institutionnels s'organisent au sein de l' ÉSPé dans le cadre d'interactions entre les services des différents partenaires du projet.

Le rectorat et les inspections académiques sont les interlocuteurs exclusifs pour des EPLE. Le rectorat et les EPLE utilisent et développent les outils et services d'appui pour le suivi des contractuels EAP. La cellule de modernisation du rectorat est mobilisée sur ce dispositif pour accompagner les établissements dans le recrutement et le suivi administratif des EAP. Le rectorat et les DASEN disposent de tous les éléments (administratifs et pédagogiques) qui seront accessibles aux services de L'ÉSPé, laquelle organisera à partir de ces informations, des réunions de coordination des tuteurs et de suivi pédagogique des étudiants contractuels. Les services de communication des universités, les présidents de CEVU et les services et direction de scolarité et/ou de la vie étudiante sont déjà saisis des modalités d'organisation de la prochaine campagne de recrutement 2013.

Pour assurer un lien pédagogique optimal entre les partenaires de l'ESPé, pour le 1er degré, un

réfèrent par DSDEN (78, 91, 92, 95) est en charge de la coordination avec les établissements partenaires, pour le second degré chaque discipline est représentée par un inspecteur coordonnateur et/ou un réfèrent formation. La liste nominative de cette centaine de collègues est transmise aux partenaires universitaires et est soumise, chaque année, au Conseil d'école pour validation.

Le rectorat assure la coordination des équipes académiques ainsi définies et assure leur coordination avec l'ensemble des équipes universitaires : un correspondant sera désigné par le Recteur.

4.2.1. Organisation de la mise en stage

La formation dans le cadre des ÉSPé articule selon un modèle dynamique et une durée de L3 à M2, une approche académique (discipline), une approche in situ (situation professionnelle), une approche professionnalisante (analyse de pratiques, contexte d'exercice, système éducatif). Les blocs formant la logique globale informent la maquette mais entretiennent entre eux des rapports nécessaires.

D'un point de vue pilotage, il convient de distinguer le suivi des stages de celui des stagiaires.

Le suivi des stages

En l'état actuel, diverses instances de réflexion et décision sont à l'œuvre, lesquelles sont en cours de modification pour répondre aux besoins de l'ESPé et garder un caractère opérationnel :

- "Stageac" est un groupe technique, qui prépare la mise en place des stages (berceaux, liaisons services rectoraux/ CE) et pilote la gestion des opérations. Il réunit donc surtout DPE, DOS, Secrétariat général, mais s'est adjoint les compétences pédagogiques des doyens des IPR/IEN 2° pour fluidifier le lien gestion - formation. La Dafpa participe également à ce groupe.

-le "GTI" formation des maîtres (ou mastérisation) a vocation, entre autres objectifs, à réfléchir et construire les circuits entre les acteurs pédagogiques du rectorat et ceux de l'enseignement supérieur. Il co-construit le format des stages et permettait l'interface logistique, via les services de l'IUFM école interne, entre les universités (liste des étudiants de master) et les services d'affectation sur lieux de stage (navette des conventions par exemple).

Ces instances seront maintenues. Elles ont vocation à évoluer puisque puisque la préparation et le suivi des stages doit s'appuyer sur un dialogue entre les responsables de masters, les tuteurs, les CE d'accueil et les IPR réfèrents de formation et/ou les DASEN. La nouvelle instance de pilotage et de suivi des stages, intégrera les participants de ce groupe élargi aux réfèrents universitaires des stagiaires pour en renforcer la mission de concertation pédagogique autour des stagiaires.

Le suivi des stagiaires

Le suivi est mené, tout au long de l'année par le GTI Formation, composé des IPR réfèrents de formation, des doyens, mais aussi des acteurs sur terrain de la formation - représentants des formateurs, CAAEE, DAFPA, CRDP et les services rectoraux concernés DPE, DOS. Dans ce groupe sont exposés les suivis des stagiaires, consignés dans un tableau, prenant en compte tous les signalements faits par les CE, les tuteurs. C'est également dans ce cadre que sont mis en place les dispositifs de suivi, de remédiation, avec des protocoles validés par le groupe.

D'un point de vue fonctionnel la mise en œuvre se fait à plusieurs niveaux :

- 1. encadrement : enseignants spécialistes des disciplines, praticien de la discipline, enseignants spécialistes du système éducatif et de l'apprentissage. L'instance de régulation du travail des tuteurs est à ce jour une mission assumée par les inspecteurs, inspecteurs de secteur et les IPR réfèrents de formation. Ils réunissent en formation et en information les tuteurs.

- 2. calendrier : par l'organisation des stages (M1 et M2) en relation avec les besoins de formation professionnelle (nécessité d'un cahier des charges commun indiquant progressivité et liant l'établissement d'accueil et l'ÉSPé)
- 3. progression des contenus : si le stage M1 instruit les dimensions professionnalisantes des maquettes de concours, le stage M2 fonde une entrée en pratique qu'il convient de transformer en savoir (atelier de réflexion, apports didactiques, compléments disciplinaires)

La mise en situation professionnelle essentielle en M1 où elle instruit la dimension professionnelle des maquettes de concours à l'écrit comme à l'oral, en M2 où elle fonde les premiers gestes professionnels, ne va pas sans son accompagnement particulier à l'ÉSPé sous la forme d'atelier réflexif établissant les liens avec le savoir académique et didactique mais aussi avec la connaissance du système éducatif dans tous ses aspects (histoire, sociologie, théorie de l'apprentissage...)

Ainsi l'organisation de la mise en stage des étudiants relevant de l'ÉSPé se fait-elle en étroite collaboration entre les partenaires universitaires et rectoraux.

Cette collaboration est illustrée par le cahier des charges joint en annexe 1 concernant l'organisation des différents stages dans la formation universitaire préparant au métier de professeur des écoles.

Stages en responsabilité :

Les stages en responsabilité s'adressent aux étudiants-contractuels et aux fonctionnaires stagiaires. La mise en stage est effectuée par les services académiques qui en informent l'ÉSPé.

Stage d'observation ou de pratique accompagnée :

Les stages d'observation ou de de pratique accompagnée s'adressent aux étudiants inscrits dans les 5 universités au sein des mentions MEEF. La mise en stage d'observation ou de pratique accompagnée de ces étudiants est effectuée de la manière suivante :

- Les universités communiquent à l'ÉSPé les besoins de berceaux dans les structures académiques.
- Les services académiques définissent les écoles ou établissements d'accueil ;
- La mise en stage est effectuée par les services de l'ÉSPé. Eventuellement s'y ajouteront, si nécessaire, des étudiants relevant des autres ÉSPé franciliennes. Ceci conduit à l'établissement de liens avec les ÉSPé de Paris et de Créteil pour la mise en stage par l'ÉSPé de l'académie de Versailles.
- Pour les étudiants de licence suivant des modules de sensibilisation ou de pré-professionnalisation aux métiers de l'éducation et de l'enseignement, les mises en stages d'observation ou de pratique accompagnée se font selon les mêmes modalités.

Dispositif général

De manière transitoire, pour la rentrée 2013, vont coexister deux modes de fonctionnement des stages coordonnés au niveau pédagogique pour l'organisation matérielle des stages par le GTI Formation mis en place dans l'académie depuis la « masterisation » des métiers de l'éducation.

1. Les stages en Master 1 MEEF à la rentrée 2013

Le cadre national des stages en Master 1 (un volume horaire équivalent à 4 à 6 semaines de stage durant l'année de Master 1) est une obligation pour l'ensemble des maquettes MEEF-premier degré, MEEF-second degré et MEEF-encadrement éducatif.

Des stages en établissement scolaire sont présents dans la formation dès le M1 afin de préparer de manière progressive l'entrée dans le métier et la prise de responsabilité en M2. Ces stages sont organisés en tenant compte de l'existence de stages d'observation en Licence dans le cadre des UE de pré-professionnalisation, voire de stage de Pratique Accompagnée (PA) dès la L3 (cas des Licences STAPS). Ils seront appuyés sur des cahiers des charges communs élaborés conjointement entre les universités et les corps d'inspection et adossés au référentiel de compétence métier. Ces stages sont aussi liés aux nouvelles épreuves des concours de recrutement du premier et du second degré, et particulièrement à l'épreuve orale dont la finalité professionnelle est affirmée.

- **Dans le cadre du master 1 MEEF-premier degré, (et en l'absence de calendrier fixé des épreuves des concours) :**
 - volume horaire de 108h de cours (2x2 semaines de 27h chacune, un au premier semestre, l'autre au second).
 - stage de pratique accompagnée, avec alternance entre les cycles.
 - le premier stage comportera une courte période d'observation.

Le principe de ce stage est de favoriser une prise de responsabilité progressive allant jusqu'à une responsabilité totale chaque fois que les conditions seront réunies.

- **Dans le cadre des Masters 1 MEEF-second degré, et en l'absence de calendrier fixé des épreuves des concours :**
 - volume horaire en parcours PLC : au minimum 72h de stage, sur la base d'un équivalent de 4 semaines de stage, en binôme.
 - progressivité dans le stage : une semaine d'observation (maximum) et stage de pratique accompagnée ensuite, en dehors des formations ayant déjà une expérience de la pratique accompagnée en Licence (STAPS). Cette progressivité pourra être améliorée dès lors que sera prise en considération la généralisation des UE de préprofessionnalisation en Licence. Un cahier des charges est défini au niveau académique pour la rentrée 2013.
 - possibilité d'une alternance collège/lycée si la discipline le permet.
 - volume horaire en parcours PLP/PLT : au minimum 72 h de stage, sur la base d'un équivalent de 4 semaines de stage, avec la forme définie dans le modèle "sciences". Par ailleurs, une période de stage en entreprise s'ajoute dans le cursus de M1.
 - stage de pratique accompagnée en binôme.

Les formats de stages en Master 1 MEEF-second degré suivront deux modèles,

- un modèle "Lettres/Sciences humaines/langues vivantes" : deux périodes de stages massés, l'une après la Toussaint, la seconde au semestre 2, à placer en fonction des dates des concours. Dans le cas vraisemblable d'écrits du concours en avril, il semble intéressant de proposer aux étudiants un stage de pratique accompagnée fin janvier/début février, afin de leur permettre d'utiliser les acquis didactiques de ce stage pour renforcer la réflexion sur les mises en pratique nécessaires dès les écrits des nouveaux concours. Si une partie du premier stage peut être réalisée en observation, il est clair que l'on doit rapidement tendre vers du stage en pratique accompagnée sur les deux moments. Au cours de ce premier stage, une période d'observation du système éducatif est prévue : participation à une demi-journée en vie scolaire, rencontre avec l'équipe d'une ou de plusieurs classes du tuteur afin de prendre conscience de l'importance des équipes pluridisciplinaires. On peut évaluer le temps de stage supplémentaire à une journée, soit 6h, même si cela est réparti dans la semaine.

Le volume global de ces deux stages est de 76 h soit sur 4 semaines : 2 semaines avec observation de l'environnement éducatif (2x18h+4h) et deux semaines de pratique accompagnée (2x18h). L'ensemble de ce dispositif se fait en binôme et sera complété par un cahier des charges commun.

- un modèle sciences exactes/STAPS/PLP : deux périodes de stage en binôme, un pré-stage d'observation de 3 jours (9 ou 10h selon les disciplines) suivi d'un stage massé d'1 semaine de pratique accompagnée, placés après les vacances de la Toussaint. Le pré-stage permet de prendre connaissance des éléments éducatifs et pédagogiques de l'établissement et des classes. Le stage massé couple pratique accompagnée, observation obligatoire du binôme et participation à la vie de l'établissement dans ses différentes dimensions pour un volume total d'au moins 24h (ou 26h en STAPS).
- un stage filé de 8 semaines entre décembre et février en pratique accompagnée, à raison d'une journée par semaine. Les interventions pédagogiques et les observations suivies sur les mêmes classes sur une longue durée permettront de s'attacher tout particulièrement aux conditions du progrès des élèves et à la différenciation pédagogique. De plus la présence régulière dans l'établissement devrait contribuer à comprendre le fonctionnement concret d'un établissement scolaire. Ce stage filé représente au moins 40 heures de présence active dans l'établissement pour le binôme.

Le volume global de ces 2 séquences du stage s'élève à un minimum de 72h en binôme et un équivalent de 4 semaines de stage.

- **Dans le cadre des Masters 1 MEEF-encadrement éducatif (CPE), et en l'absence de calendrier fixé des épreuves des concours :**
 - le stage prévu en M1 MEEF-encadrement éducatif est de **4 semaines massées** (stage d'observation et de pratique accompagnée) soit **144h** (4X36h/semaine). Les étudiants ne sont pas en binôme. La proposition des équipes pédagogique est de placer ce stage massé entre le 21 novembre et le 21 décembre. Le cahier des charges de ce stage est en cours d'élaboration, conjointement avec les IA-IPR-EVS de l'académie.

2. Les stages en Master 2 MEEF transitoires à la rentrée 2013 : le contrat d'alternance

Les volumes et formats de stage sont identiques par type de formation dans l'académie et leur mise en œuvre est pilotée par le GTI Formation

- **Master 2 MEEF PE:**
 - système de l'alternance pour les étudiants inscrits dans les Masters 2 MEEF- premier degré et admis au concours : ils devront donc une période de stage en sus de la journée durant laquelle ils prennent en pleine responsabilité la classe à la rentrée.
 - en sus de ce stage en alternance, la formule suivante a été acceptée par le rectorat de l'académie de Versailles afin de permettre l'alternance à un tiers de service pour la rentrée 2013 :
 - 1 semaine au cours du premier trimestre dans la classe de l'alternance : du 25 au 29 novembre 2013.
 - 3 semaines complètes (y compris la journée de stage filé) au cours du second semestre dans un autre cycle (maternelle/élémentaire). Du 20 janvier au 7 février 2014.

Dispositifs particuliers :

- pour les étudiants non admissibles à l'issue du concours 2013-2 et admis en M2, un stage en pratique accompagnée sur les bases du jour de classe de l'alternance est proposé. Son volume horaire est encore à mettre en place. La question de la faisabilité de cette proposition est à étudier au cours de l'année 2013-2014.
- pour les étudiants admis en M2 transitoire à la rentrée 2013 et n'acceptant pas le contrat d'alternance, une proposition de stage en pratique accompagnée et l'intégration dans les

- **Master 2 MEF préparant au CAPES/CAPET/CAPLP session 2013-2**

- système de l'alternance pour les étudiants inscrits dans les Masters 2 MEF préparant aux différents CAPES et CAPET ou CAPLP et admis au concours

Dispositif particulier :

- pour les étudiants non admissibles, proposition d'un stage en pratique accompagnée sur les mêmes jours que l'alternance, pour une période d'au moins 10 semaines. Pour la rentrée 2013, cette proposition a été acceptée pour une période encore à déterminer par le rectorat dans le cadre de la réunion prévue au GTI du 2 juillet (entre 8 et 10 semaines), à destination des étudiants non admissibles au concours 2013-2 ou des étudiants refusant le contrat d'alternance.

Les solutions des stages de pratique accompagnée pour les étudiants refusant le contrat d'alternance à la rentrée 2013 sont envisagées dans le cadre des futurs M2 MEEF pour les étudiants non lauréats des concours mais ayant réussi leur année de M 1.

4.2.2. Recrutement des emplois d'avenir

Les candidatures aux emplois d'avenir sont recensées dans les universités qui les transmettent aux services académiques en charge des EAP. Ces candidatures sont examinées par une commission comprenant des représentants des 5 universités, réunie à l'initiative du Recteur. Les EAP sont recrutés suivant une procédure dont le rectorat a l'initiative et installés par ses services.

L'ensemble des informations relatives au recrutement et à l'accompagnement administratif et pédagogique de l'étudiant contractuel EAP, s'effectue en partenariat avec les universités et à l'échelle de la région Ile de France.

4.2.3. Gestion des examens des diplômes des mentions MEEF

Le directeur de l'ÉSPé est informé du calendrier prévisionnel des formations de l'ÉSPé se déroulant dans les 5 universités.

Il propose après consultation du COSP au président de l'université intégrant l'ÉSPé la composition des jurys des masters des mentions MEEF (« jury de chaque mention » qui peut être décliné en commission).

Les attestations professionnelles des EAP sont délivrées par les EPLE. Un document est actuellement à la rédaction au sein de la cellule de modernisation, en charge du suivi des EAP.

Le directeur de l'ÉSPé communique au service du rectorat les éléments du dossier master qui seront pris en compte par le jury académique pour la titularisation.

4.2.4. Contribution de l'ÉSPé à la gestion des fonctionnaires stagiaires

Les convocations aux jours de formation des fonctionnaires stagiaires sont effectuées par les services académiques. D'éventuels remboursements de frais de mission sont traités par ces services.

L'ÉSPé tient à jour un registre de présence des fonctionnaires stagiaires qu'elle communique aux services académiques.

Les autorisations d'absence sont à formuler auprès des autorités académiques, qui en informent l'ÉSPé.

Le directeur de l'ÉSPé communique aux services académiques compétents les éléments du dossier master qui seront pris en compte par le jury académique pour la titularisation des fonctionnaires stagiaires.

4.2.5. Gestion des professionnels mis au service des formations de l'ÉSPé

Le Recteur communique au directeur de l'ÉSPé en fin d'année scolaire, le nom des professionnels dont ils sont convenus qu'ils enseigneront l'année universitaire suivante au sein de l'ÉSPé. La quotité de service d'enseignement mis à disposition de l'ÉSPé est précisée.

Le directeur de l'ÉSPé, après avis du Conseil d'école, répartit et affecte ces services pour les différentes formations de l'ÉSPÉ. Il établit en fin d'année un état des services réalisés, qu'il communique globalement au Conseil d'école et la liste nominative, au Recteur.

Des réunions académiques de formateurs professionnels et universitaires peuvent être organisées à l'initiative de l'ÉSPé. Dans ce cas, les éventuels frais de mission des personnels de l'académie sont à la charge de l'ÉSPé ; l'ordre de mission est alors établi par les DASEN (premier degré) ou les chefs d'établissement (second degré).

4.2.6. Visites des universitaires dans les écoles et EPLE

Des enseignants-chercheurs et enseignants universitaires sont amenés dans le cadre des formations de l'ÉSPé à visiter des étudiants inscrits à l'ÉSPé en stage. Sauf avis nominatif contraire de la part du recteur, ils sont habilités à le faire dans le cadre de l'accréditation de l'ÉSPé. Ils doivent par courrier annoncer auparavant leur venue au chef d'établissement ou au directeur d'école avec copie au DASEN concerné.

4.2.7. Etablissement et suivi du budget de projet de l'ÉSPé

Le Directeur de l'ÉSPé s'appuie sur les services financiers de l'ÉSPé pour élaborer le budget de projet annuel et en suivre son exécution. Les services financiers des établissements partenaires et ceux des services académiques seront étroitement associés à cette élaboration selon une procédure qui devra être définie par l'ESPé.

4.3 Outils de la coordination

4.3.1. Espaces numériques de travail.

Grâce à une double inscription pédagogique, les étudiants inscrits dans les universités d'Evry-Val d'Essonne, Paris-Ouest, Paris-Sud et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines auront accès à l'ENT de l'ESPé.

Les services académiques donnent aux contractuels et aux fonctionnaires stagiaires les moyens d'accéder aux espaces numériques de travail ouverts aux enseignants de l'académie de Versailles.

4.3.2. Nom de domaine

L'ÉSPé de l'académie de Versailles, prendra comme nom de domaine espe@ac-versailles.fr

Derrière le nom de domaine, il y aurait en particulier : un site web de l'ÉSPé, une messagerie et un accès à l'ENT de l'ESPé.

4.4 Liens avec la recherche

Les liens avec la recherche ne peuvent s'inscrire dans une seule dimension. L' ÉSPé de l'académie de Versailles doit s'appuyer sur les ressources scientifiques présentes sur le territoire de l'académie pour engager une réflexion allant de la formation initiale des futurs enseignants à la mise en œuvre de relations privilégiées entre laboratoires de recherche et professionnels de l'enseignement et de l'éducation, par le biais d'action ponctuelles ou par des actions de formation continue diplômantes ou certifiantes. Bien entendu, l'école comme les établissements secondaires peuvent être aussi le lieu privilégié de la mise en œuvre de recherche-action : l'académie de Versailles permet en effet, par la diversité de son territoire, d'envisager une pluralité d'actions associant pleinement recherche et pratiques professionnelles.

Formation initiale

Dans le cadre de la formation initiale, le projet pédagogique de l' ÉSPé s'appuie sur l'ensemble des laboratoires impliqués dans la formation des étudiants, afin de proposer une formation à et par la recherche telle qu'elle est exigée par le cadre national des diplômes de master. L'adossement à la recherche des formations de masters aux métiers de l'enseignement, aujourd'hui fortement ancré dans la pratique de toutes les universités du territoire, doit être confortée par la création de l'ÉSPé.

Cette initiation à la recherche ne peut être déconnectée ni des pratiques professionnelles de ces futurs enseignants ou éducateurs, ni des savoirs enseignés ou de l'avancée scientifique récente de leurs domaines d'action. Elle doit leur permettre de développer une attitude critique à l'égard des savoirs disciplinaires universitaires. Elle est nécessaire pour entretenir un rapport non dogmatique au savoir enseigné tout au long de la carrière, et garantit une capacité d'autoformation, soutenue ensuite par une formation continue à laquelle les universités doivent être associées. Elle doit également leur permettre d'exercer un retour réflexif sur leur pratique professionnelle, en développant la capacité à comprendre les situations éducatives et leur contexte institutionnel, à faire des choix d'enseignement raisonnés, à en évaluer les effets en termes d'apprentissage, à se remettre en question, à innover sans céder aux modes.

Cet adossement à la recherche permettra ainsi aux étudiants de mener des travaux dans différents champs, les sciences de l'éducation dans leur pluralité, les sciences de l'apprentissage conçues de manière ouverte, incluant les recherches sur l'acquisition, les didactiques à dominante épistémologique, cognitive ou praxéologique ainsi que l'ensemble des recherches disciplinaires ayant un lien avec les savoirs enseignés. Il s'agit à la fois de laisser de la souplesse aux différents acteurs, selon les configurations locales et les disciplines (sciences humaines ou sciences exactes) et de permettre à des étudiants d'appréhender la complexité des situations éducatives par l'articulation de savoirs relatifs à différents domaines : les disciplines de référence, les disciplines scolaires, les élèves, les enseignants, les situations d'enseignement, le contexte éducatif.

Méthode et mise en œuvre :

Afin de contribuer à ce projet ambitieux de lien entre recherche et formation initiale, l'implication dans l'initiation à la recherche des étudiants de l'ensemble des laboratoires (volontaires) des universités partenaires a été retenue. Il peut être envisageable de proposer rapidement une cartographie de l'existant afin de distinguer différents niveaux d'implication : les laboratoires susceptibles d'accueillir des étudiants, par exemple pour un stage d'observation, les laboratoires fournissant un adossement aux UE recherche de la mention MEEF et participant effectivement à l'encadrement des travaux des étudiants, enfin, au sein de ces laboratoires, des lignes de recherches sur l'enseignement et l'éducation. L'ensemble de ces éléments composerait utilement un "plateau académique de la recherche" connu de tous les acteurs. L'objectif est ainsi de donner de la visibilité à ces recherches à la fois pour les étudiants, les enseignants et partenaires du monde éducatif et la communauté scientifique.

Dans le cadre des maquettes de masters mention MEEF, il a été prévu une harmonisation des ECTS en M1 et M2 non seulement entre les différents sites mais aussi la possibilité de mutualisation des UE d'initiation ou de formation à la recherche avec d'autres masters développés par les universités. Ce système permet clairement des synergies entre formations aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et formations universitaires de Master dans un même champ disciplinaire, et conforte le lien entre recherche et finalité professionnelle. Les étudiants seront informés du potentiel d'offres de séminaires et d'encadrement des recherches sur le territoire par l'information issue du "plateau académique" dans le respect de la diversité des approches, des méthodologies de ces laboratoires. L'enjeu serait de proposer aux étudiants un travail adapté à leurs possibilités et de les socialiser en même temps dans l'univers de la recherche, pour éviter le risque d'une formation de master coupée de cette réalité.

Les maquettes de masters MEEF proposées dans le cadre de l'ÉSPé de l'académie de Versailles respectent ces aspects : poids des enseignements d'initiation et de formation par et à la recherche réparti sur les 4 semestres, mémoire de fin de master 2 qui ne peut être déconnecté de l'adossement à la recherche et qui peut s'effectuer au sein d'un laboratoire d'une des universités partenaires et sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de ces laboratoires, réflexivité entre pratique professionnelle et recherche tout au long de la formation. La mutualisation possible, en fonction des sites, des UE de recherche avec les masters recherche permet aussi des passerelles entre formations de l'ÉSPé et formations des universités, permettant des échanges indispensables entre les étudiants.

Pour les enseignants et partenaires de l'éducation et de la formation, le plateau académique de l'ÉSPé proposerait une offre de journées d'étude, colloques, formation de formateurs et publierait des sujets de thèses susceptibles d'encourager la recherche dans les champs disciplinaires liés aux métiers de l'enseignement et de l'éducation.

Sur le plan scientifique, cette mise en synergie peut aboutir à des projets communs, dans le cadre de réponses à des appels d'offres sur des questions liées à l'éducation, l'enseignement et la formation.

Formation tout au long de la vie :

Concernant la formation continue tout au long de la vie, les liens entre la recherche et les formations proposées dans le cadre de l'ÉSPé aux personnels en poste doivent être renforcés. Outre la visibilité qu'offrira le "plateau académique" de l'ÉSPé sur les événements liés à la recherche (colloques, journées d'études, appels d'offre et proposition de thèse), l'ÉSPé devra contribuer à renforcer les liens entre formation continuée et recherche au sein de modules de formation (de type "compléments disciplinaires" certes, mais aussi de type "perfectionnement aux manières des outils des chercheurs" qui peuvent ensuite être très largement diffusés dans les classes), en proposant des reprises d'études associant la VAE/VAP et des projets individuels de formation.

Enfin, le lien avec la recherche doit aussi être encouragé auprès du public scolaire. Ce champ peut être un élément innovant du projet de l'ÉSPé, en permettant une plus grande perméabilité entre monde de la recherche et monde de l'enseignement. Cela peut prendre des formes variées, comme la mise en place de "laboratoires junior" au sein desquels les enseignants pourraient venir faire manipuler les élèves en construisant une démarche scientifique sur des objets réels de recherche, ou l'expérimentation d'une Maison de la Science permettant, à des moments précis, de regrouper chercheurs, enseignants et public. Les liens entre les lieux culturels du territoire (qu'il s'agisse des Archives, des Musées, des bibliothèques ou des lieux de création culturelle), et le public des élèves doivent être encouragés en associant, là aussi, des chercheurs dans une démarche de valorisation qui ne néglige pas la question des méthodes d'investigation qui permettent aussi aux élèves de s'approprier les savoirs.

Pilotage :

Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ÉSPé doit intégrer ces objectifs, sans qu'il

soit nécessaire de recourir à une structure supplémentaire, et proposer ainsi une visibilité plus large des enjeux de la recherche liés aussi bien aux questions des savoirs enseignés, des apprentissages, de l'environnement institutionnel.

Les pistes des réflexions et des actions sont donc ouvertes et l'ÉSPé peut contribuer, par son action de concertation et d'échange, à une plus grande fluidité entre l'ensemble des lieux de formation de l'académie.

5) Modèle économique

5.1 Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet

Les unités de compte pour la présentation du budget de projet sont :

- l'heure pour les enseignants-chercheurs et enseignants valorisée à 200 €/heure (coût complet)
- l'heure pour les personnels BIATSS valorisée à 25 € (sauf pour le Rectorat qui a identifié des ETPT comme suggéré dans le document initial),
- le coût horaire d'occupation pour les surfaces.
- le coût de fonctionnement a été calculé sur les bases suivantes : 125 €/étudiant + 136 €/étudiant pour la bibliothèque

Les maquettes ont été construites sur 850 heures de présentiel en moyenne hors stages et les heures de présentiel ont été majorée à 1,25 pour tenir compte des concours et de l'accompagnement étudiant (hors stages).

Le budget de projet qui est présenté n'a pu tenir compte des formations de la mention 4 qui seront valorisées sur les mêmes déterminants de dépenses que les parcours des autres mentions.

ANNEXE 1

Organisation des différents stages dans la formation universitaire préparant au métier de professeur des écoles

1. Répartition des stages dans les écoles par semestre

Différents stages sont organisés tout au long des quatre semestres de la formation.

- En M1, le calendrier tiendra compte de la présence des épreuves d'admissibilité puis d'admission au S4 pour les candidats au CERPE.
Les deux stages *de pratique accompagnée en milieu scolaire* auprès d'un enseignant prendront la forme d'un stage massé, regroupé sur une période continue de deux fois deux semaines (108 heures au total).
- En M2, le statut de fonctionnaire stagiaire des étudiants admis au CERPE conduira l'étudiant à prendre en charge une classe en responsabilité.

Le *stage en responsabilité* pour les étudiants-stagiaires prendra la forme d'un stage filé tout au long de l'année et d'un stage ou deux stages massés, selon les possibilités et les choix de l'employeur (et dans l'attente d'une circulaire cadrant l'organisation des stages pour les étudiants-stagiaires lauréats du concours en fin de M1).

Ces propositions tiennent compte des préconisations du CSM pour le bloc 5 : 3 ECTS au M1 – 20 ECTS au M2 (M2 : « Blocs 3 + 5 : 30 ECTS, intégrant 10 ECTS mémoire et soutenance »). Dans la maquette, elles apparaissent au niveau de l'UE 4 et de l'UE 6.

Tableau 1 / Calendrier des stages envisagé

à partir de septembre 2013		à partir de septembre 2014	
M1 - Semestre 1	M1 - Semestre 2	M2 - Semestre 3	M2 - Semestre 4
Stage d'observation et de pratique accompagnée - en binôme - 2 semaines <i>Pour 2013-2014 : du 12 au 22 novembre 2013</i>	Stage de pratique accompagnée - en binôme - 2 semaines <i>Pour 2013-2014 : du 3 au 14 février ou du 10 mars au 22 mars 2014</i>	Hypothèse n°1	
		Stage en responsabilité - <i>filé</i> - massé n°1 : 3 semaines	Stage en responsabilité - <i>filé</i> - massé n°2 : 3 semaines dans un cycle différent
		Hypothèse n°2	
		Stage en responsabilité - <i>filé</i>	Stage en responsabilité - <i>filé</i> - massé : 4 semaines dans un cycle différent de celui du SRF

2. L'acquisition progressive de compétences professionnelles

Les différents stages favoriseront l'acquisition progressive des compétences professionnelles. « *Les stages font pleinement partie du dispositif de formation et, à ce titre, doivent être pensés de manière progressive, de la découverte du métier à son exercice.* »¹

. En M1, durant les deux stages de pratique accompagnée, l'étudiant est accueilli dans la classe d'un enseignant expérimenté. Les objectifs sont, outre l'observation des pratiques du titulaire de la classe d'accueil, leur analyse avec l'aide de cet enseignant, puis la prise en main progressive de la classe avec son appui. Il s'agit de conduire l'étudiant à un questionnement sur les objectifs, les choix didactiques, les démarches, les pratiques pédagogiques, les formes d'évaluation. Le principe de ce stage est de favoriser une prise de responsabilité progressive allant jusqu'à une responsabilité totale chaque fois que les conditions seront réunies.

. En M2, pendant le *stage en responsabilité en milieu scolaire*, l'étudiant-stagiaire, assure la responsabilité d'une classe. Outre ses capacités à mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits à l'université, l'étudiant devra se montrer capable non seulement d'exercer la responsabilité d'une classe, mais également d'exercer sa responsabilité dans une école et devenir un fonctionnaire du service public d'éducation nationale.

¹ Circulaire n°2009-0753 du 23 décembre 2009

Tableau 2 / Progressivité des principaux objectifs des stages selon leur spécificité

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4
SO			. Préparer le SR filé . Si hyp n° 1 : Préparer le SR massé n°1	. Si hyp. n° 1 : Préparer le SR massé n°2 . Si hyp. n° 2 : Préparer le SR massé.
SOPA	. Observer la pratique quotidienne d'un enseignant. . Observer et analyser des pratiques d'enseignement. . Prendre en main progressivement la classe avec l'appui du titulaire.			
SPA		. Observer et analyser des pratiques d'enseignement . Prendre en main progressivement la classe avec l'appui du titulaire		
SR			Acquérir et construire des compétences professionnelles d'ordre éducatif, pédagogique, disciplinaire, didactique et institutionnel	

La pratique professionnelle requiert la maîtrise des savoirs académiques à enseigner ainsi que la maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique du métier. Le lien entre les stages et les autres composantes de la formation répond au principe d'alternance entre le milieu professionnel et l'université.

Un temps privilégié en amont et en aval des stages vise à permettre la préparation puis l'analyse de situations spécifiques. L'exploitation du stage donne lieu à des analyses et à une réflexion sur la pratique ainsi qu'à l'examen et à la formalisation de l'expérience vécue.

Dans tous les cas, ces stages sont pensés et organisés avec un souci de professionnalisation croissante, de progressivité, de continuité.

3. Les différentes modalités de stages

- Les stages de pratique accompagnée en M1

À chaque semestre du M1, deux semaines de stage de pratique accompagnée sont proposées aux étudiants qui seront affectés, dans la mesure du possible, dans la classe d'un maître formateur (MF), sinon dans la classe d'un maître d'accueil (MAT) expérimenté. Le premier stage comportera une courte période d'observation. Les deux stages facilitent la sensibilisation aux exigences du métier. Ainsi, l'étudiant participera à tous les aspects de la vie de l'école, mais, à ce stade de sa formation, il n'aura pas à assumer des responsabilités de surveillance ou de conduite de classe en l'absence de l'enseignant titulaire.

Objectifs communs

Dans la formation de l'étudiant, ces stages répondent à plusieurs exigences :

- découvrir quelques réponses données par l'institution scolaire aux questions d'aujourd'hui, en termes de structures administratives et d'organisation ;
- travailler le lien entre les principes, les missions et les programmes de l'école et les modalités de leur mise en œuvre en situation ;
- appréhender la diversité des situations d'apprentissage et la réalité du métier d'enseignant ;
- observer la pratique quotidienne d'un professeur expérimenté ;
- amorcer avec lui une réflexion portant sur les pratiques professionnelles et bénéficier de son aide et de ses conseils dans la conduite d'une classe ;
- participer à l'ensemble des activités de l'école et de travailler en équipe ;
- recueillir des informations susceptibles d'être utilisées en formation et acquérir des éléments d'ordre pédagogique ;
- être en mesure d'apporter des réponses pertinentes à certaines épreuves du concours.

Chaque SPA portera sur des points particuliers et spécifiques à la formation développée au sein de chaque université. Ils seront précisés dans un document ultérieur.

Modalités et outils

- Afin de préparer le stage, les étudiants pourront construire avec les enseignants des outils d'observation de la classe, de l'école. Il s'agit de leur permettre de recueillir des informations pertinentes qui pourraient être exploitées dans le cadre des enseignements à l'université et qui permettront l'élaboration de rapports de stage.
- Pour lui permettre de construire les premiers éléments d'un questionnement sur le métier, l'étudiant consignera ses observations, des exemples de production d'élèves, des fiches de préparation et comptes rendus de séances, ses réflexions et éléments d'analyse ainsi que les synthèses des entretiens qui auront été organisés.
- Dans la mesure du possible, l'étudiant interrogera les équipes pédagogiques (de l'école, de la circonscription) afin de découvrir la spécificité de l'environnement scolaire et de bénéficier des compétences de praticiens expérimentés.
- Sous la responsabilité de l'enseignant titulaire, l'étudiant prendra en main la classe pour mener des séances d'enseignement.

Le stage en responsabilité en M2

Le stage en responsabilité est au cœur de la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant-stagiaire.

. À compter de la rentrée 2014, « pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclura une période en alternance en responsabilité dans une école ou un établissement scolaire. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires stagiaires » (site du MESR, 7 mars 2013).

Les textes, à ce jour, ne font apparaître ni le volume du stage, ni l'éventualité d'un stage en responsabilité massé associé au stage en responsabilité filé. Toutefois, pour les représentants des cinq universités de l'académie, cette modalité de stage est essentielle pour la formation d'un professeur des écoles.

Aussi souhaitent-ils que soit programmé au moins un *stage en responsabilité massé, en sus du stage en responsabilité filé* - comme c'est le cas aujourd'hui pour le dispositif en alternance et comme ce le sera pour le dispositif « M2 contractuels 2013-2014 » -, afin de permettre aux futurs enseignants d'expérimenter la spécificité de l'enseignement primaire avec la mise en œuvre d'un emploi du temps hebdomadaire pour l'ensemble des champs disciplinaires.

Le dispositif pourrait être le suivant :

Tous les étudiants de M2 admis au CERPE effectuent, au cours de la seconde année de master, un stage en responsabilité qui se décompose en deux ou trois périodes distinctes :

- un stage filé sur l'ensemble de l'année à raison d'une journée par semaine dans l'un des cycles de l'école primaire ;
- un stage massé de quatre semaines ou deux stages massés de trois semaines, en fonction des possibilités et des choix de l'employeur (et dans l'attente d'une circulaire cadrant l'organisation des stages pour les étudiants-stagiaires lauréats du concours en fin de M1), programmés dans des cycles différents de l'école primaire.

Objectifs du stage en responsabilité

Le stage en responsabilité constitue l'élément structurant de la formation en alternance. Ses objectifs sont les suivants :

- mobiliser en situation professionnelle les savoirs construits à l'université : enseignements disciplinaires et didactiques, analyses de pratiques professionnelles ;
- exercer la responsabilité d'une classe : mettre en œuvre les programmes ; concevoir, préparer et mettre en œuvre des situations d'apprentissage adaptées à un public et à un objectif, organiser une progression des apprentissages ; élaborer des outils d'évaluation pour la classe et évaluer les résultats des élèves ainsi obtenus ; prendre en charge et conduire la classe en prenant en compte la spécificité du public...
- exercer sa responsabilité dans une école et devenir un fonctionnaire du service public d'éducation nationale : s'intégrer dans une équipe pédagogique ; participer à l'ensemble des activités de l'école (concertations, conseils...); agir dans le cadre du projet d'école ; rencontrer les parents et les différents partenaires ou instances avec lesquels le futur professeur sera amené à travailler...

4. Encadrement et évaluation des stages

Les « stages sont placés sous la responsabilité administrative et pédagogique de l'équipe pédagogique du master »², ce qui signifie que leur encadrement ainsi que leur évaluation relèvent de la responsabilité de l'université.

« Des maîtres de stage sont chargés de l'accompagnement et du suivi des étudiants effectuant un stage en responsabilité : dans le premier degré, professeurs des écoles-maîtres formateurs, conseillers pédagogiques de circonscription (...). Le maître de stage exerce auprès du stagiaire en responsabilité un rôle de guide à son arrivée dans l'école (...) et prend part à la construction des compétences professionnelles attendues. Selon la nature du concours, il aide à l'organisation des cours, intervient sur les questions relatives à la conduite de la classe et à la gestion de différentes situations pédagogiques et éducatives, notamment pour prévenir les comportements discriminatoires et régler les conflits. »³

Les différents stages sont préparés et exploités à l'université.

- L'évaluation des stages de pratique accompagnée repose sur la rédaction de rapports de stage qui consignent les attendus propres à chaque université.
- Pour le stage en responsabilité, l'évaluation s'appuiera, notamment, sur le travail de conception des séances élaboré lors des temps de préparation à l'université, sur les visites effectuées par les formateurs de l'université (trois visites sont programmées pour chaque étudiant) ainsi que sur le travail d'analyse qui suivra la mise en œuvre des séances. En cas de difficulté(s) rencontrée(s) par l'étudiant une visite supplémentaire pourra être effectuée.

5. Cas des étudiants EAP

<http://www.education.gouv.fr/cid61330/les-emplois-d-avenir-professeur.html>

« Le dispositif "emplois d'avenir professeur" (EAP) est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du professorat et un pilier important de la réforme de la formation initiale des enseignants.

Les emplois d'avenir professeur offrent à des étudiants boursiers se destinant à l'enseignement la possibilité d'entrer progressivement dans le métier grâce à un parcours visant le développement de leurs compétences professionnelles et l'acquisition d'une véritable expérience de terrain. Les étudiants concernés se voient ainsi confier un emploi à temps partiel au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, sur une base moyenne de 12 heures par semaine. Cette durée peut varier au fil de l'année afin de leur permettre de suivre leur formation universitaire, de préparer et de passer leurs examens universitaires et, en fin de parcours, les concours. Ils sont, au sein de l'école ou de l'établissement scolaire, encadrés et conseillés par un tuteur qui les suivra tout au long de leur formation au métier de professeur.

Le dispositif "emplois d'avenir professeur" s'adresse aux étudiants en deuxième année de licence, en troisième année de licence ou en première année de master.

Les missions d'appui éducatif qui sont confiées à l'EAP sont en lien direct avec son projet professionnel et évoluent au fil du temps afin de se rapprocher progressivement des compétences exigées par le métier d'enseignant.

² « Organisation des stages pour les étudiants en master se destinant aux métiers de l'enseignement », circulaire n°2010-102 du 13 juillet 2010

³ « Professionnalisation des formations pour les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement », circulaire n°2011-157 du 14-9-2011

En deuxième année de licence, elles consistent essentiellement dans une observation active des différents niveaux d'enseignement, des différentes fonctions de l'école ou de l'établissement scolaire et dans l'accompagnement d'activités péri-éducatives complémentaires aux enseignements, notamment dans le domaine des sciences, des langues vivantes ou pour les activités culturelles, artistiques ou sportives.

En troisième année de licence ou en première année de master, il s'agit de pratique accompagnée intégrant une prise en charge progressive de séquences pédagogiques en présence et sous la responsabilité d'un enseignant et, éventuellement, de la participation à l'évaluation d'activités (en première année de master).

Quel que soit son niveau d'études, l'EAP participe aux activités de soutien et d'aide ou d'accompagnement individualisés organisés dans l'école ou l'établissement scolaire.

Les EAP pourront bénéficier de l'offre de formation des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) et des universités. Ils pourront notamment s'inscrire aux unités d'enseignement de préprofessionnalisation dédiées à la préparation aux carrières de l'enseignement qui seront développées dans le cadre des cursus de licence. Les EAP pourront ainsi être accompagnés à la fois par l'université et par leur tuteur au sein de l'école ou de l'établissement d'accueil. »

Propositions pour l'ÉSPÉ de Versailles

En M1, il est demandé que, sur la durée du contrat de l'EAP, 108 heures soient réservées à la réalisation des deux stages de pratique accompagnée prévus dans la maquette M1 et que ces deux stages soient effectués, dans la mesure du possible, dans l'école de l' « *emploi d'avenir professeur* ».

Pour répondre aux conditions d'évaluation de l'université, l'étudiant devra être en mesure :

- d'une part, d'observer une classe, les pratiques de l'enseignant et les activités des élèves ;
- d'autre part, de préparer et mener des séances d'enseignement avec l'aide et en présence de l'enseignant titulaire de la classe d'accueil.

L'étudiant devra pouvoir suivre à l'université les séances de préparation et d'exploitation du stage inscrites à l'emploi du temps (24h). Ce dispositif correspond à 3 ECTS (préconisation du CSM, bloc 5 du M1).